SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Rapport financier trimestriel

DEUXIÈME TRIMESTRE

30 juin 2013 (non audité)





Table des matières

RAPPORT D	PE GESTION	3
INTRODUCTION	٧	4
Énoncés pros	spectifs 5	
CONTEXTE OPÉ	rationnel et perspectives pour 2013	6
Facteurs soci	o-économiques	6
Indicateurs du	u logement	6
Répercussion	s d'ordre législatif	7
	obligations sécurisées	
SOMMAIRE DES	résultats financiers consolidés trimestriels non audités	9
	ITS DU BILAN	
	ITS DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL	
INFORMATIONS	À FOURNIR SUR LES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES	20
MÉTHODES ET E	STIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	20
	rté lors de l'application de méthodes comptables	
Estimations c	omptables critiques	20
MODIFICATIONS	S COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR	20
Modifications	comptables en vigueur	20
	comptables à venir	
	ANCIERS SECTORIELS	
Objectif I –	Soutenir l'accès à des logements abordables pour les Canadiens dans le besoin	
Objectif 2 –	Faciliter l'accès des Canadiens à un éventail d'options de logement et encourager la stabilité du système financ fonctionnement efficace et la compétitivité au sein du marché du financement de l'habitation, tout en y contribua tenant dûment compte des risques de pertes que la Société encourt	ınt et er
analyse des ri	ISQUES	
Approche de	e la SCHL en matière de gestion des risques	45
Politiques de	gestion des risques d'entreprise	45
Nouveaux ris	sques et nouvelles occasions d'importance	45
Activités d'oc	troi de prêts	46
Activités d'ass	surance prêt hypothécaire	46
	itrisation	
	LIÉS AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS	
ÉVÉNEMENTS PO	OSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	47
ÉTATS FINA	nciers consolidés trimestriels non audités	48
responsabilité	É DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	49
NOTES COMPLÉ	MENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	55

RAPPORT DE GESTION

30 juin 2013

INTRODUCTION

Depuis plus de 65 ans, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada.

Elle collabore étroitement avec les provinces et territoires ainsi qu'avec les secteurs privés et sans but lucratif afin d'aider les Canadiens à faible revenu à trouver des logements abordables et de meilleure qualité. Elle aide également les Autochtones vivant dans les réserves à améliorer leurs conditions de vie.

Par le biais de ses activités de recherche et de diffusion de l'information sur le logement et d'analyse de marché, la SCHL favorise la prise de décisions éclairées par les consommateurs et les membres du secteur du logement.

Aux fins du financement de l'habitation, la SCHL exerce des activités d'assurance prêt hypothécaire, offre des programmes de titrisation et administre le cadre juridique des obligations sécurisées. Elle contribue ainsi à la santé et à la stabilité du système de financement de l'habitation et des marchés de l'habitation au Canada, et facilite l'accès aux fonds servant à financer le logement à l'échelle du pays, notamment dans des collectivités rurales ou de petite taille, pour des immeubles locatifs, des centres d'hébergement et des résidences pour personnes âgées.

Les normes prudentes de souscription de la SCHL et sa présence sur le marché servent à réduire au minimum les risques auxquels les contribuables canadiens sont exposés. La qualité du portefeuille de prêts hypothécaires assurés par la SCHL demeure élevée et le taux de prêts assurés en souffrance est encore historiquement faible et conforme à la tendance sectorielle.

La SCHL est régie par un conseil d'administration et rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Emploi et du Développement social. En tant que société d'État, la SCHL doit également respecter les exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* en matière de régie et de reddition de comptes.

Comme suite aux modifications apportées à la *Loi nationale sur l'habitation* en juin 2012, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), au moins une fois par année civile, procède ou fait procéder à un examen ou à une enquête en vue de vérifier si la Société exerce une ou plusieurs de ses activités conformément aux bonnes pratiques de commerce, notamment si elle tient dûment compte des risques de pertes qu'elle encourt.

Il incombe à la direction de s'assurer que l'information fournie dans le rapport financier trimestriel est conforme aux états financiers consolidés trimestriels non audités. L'information vise à fournir aux lecteurs un aperçu du rendement de la SCHL pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 en les comparant aux périodes correspondantes de 2012. Le rapport de gestion contient des explications sur les écarts importants entre les résultats financiers réels et les cibles énoncées dans le Résumé du Plan d'entreprise qui peuvent influer sur les trimestres à l'étude et futurs de l'exercice.

L'information financière de 2013 et 2012 contenue dans les présentes ainsi que les états financiers consolidés trimestriels non audités et les notes complémentaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), sauf si des méthodes comptables nouvelles ou modifiées ont été adoptées pendant les trois mois à l'étude (il y a lieu de se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités). Les états financiers consolidés trimestriels non audités de la SCHL pour la période close le 30 juin 2013 n'ont pas fait l'objet d'un examen ni d'un audit de la part des auditeurs externes de la SCHL.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et les notes complémentaires connexes de la SCHL paraissant dans le présent rapport ainsi qu'avec le *Rapport annuel 2012* de la SCHL.

Énoncés prospectifs

Le rapport financier trimestriel de la SCHL contient des énoncés prospectifs relativement aux objectifs, aux stratégies et aux résultats financiers attendus. Il existe des risques et des incertitudes qui sont indépendants de la volonté de la SCHL, notamment en ce qui concerne la conjoncture économique, la situation financière et le contexte réglementaire, à l'échelle nationale et internationale. Ces risques et incertitudes, entre autres facteurs, pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2013

Facteurs socio-économiques

La demande d'habitations est tributaire d'un ensemble de facteurs démographiques, sociaux et économiques. À long terme, la croissance du parc de logements est essentiellement alimentée par la formation de ménages, qui est elle-même étroitement liée à l'évolution de la taille et de la composition de la population et au taux d'emploi. À court terme, cette croissance est influencée par la conjoncture des marchés financiers, notamment les taux d'intérêt hypothécaires. Ces facteurs ont une incidence sur le marché de l'habitation et sur le contexte opérationnel de la SCHL.

Perspectives économiques (au 30 juin 2013)

Conformément au consensus entre les principaux prévisionnistes économiques au Canada, le taux de croissance du PIB devrait s'établir à 1,7 % en 2013, avant de monter à 2,4 % en 2014. Le taux de croissance du PIB devrait se situer entre 1,2 et 2,2 % en 2013, puis entre 1,8 et 3,0 % en 2014. Les fourchettes correspondent à la répartition des prédictions des prévisionnistes du secteur privé.

Depuis l'édition du premier trimestre 2013 du rapport Perspectives du marché de l'habitation, les prévisions relatives à la croissance du PIB au Canada ont été légèrement ramenées à la baisse pour 2013, surtout du fait que les attentes ayant trait à la progression de l'investissement fixe des entreprises ont elles aussi été revues à la baisse. L'activité économique devrait tout de même s'intensifier à l'échelle nationale au cours de la seconde moitié de 2013 et donc soutenir le marché de l'habitation. L'amélioration du taux de croissance du PIB pour le trimestre devrait se poursuivre jusqu'en 2014 et ainsi alimenter l'activité accrue sur le marché de l'habitation en 2014.

Indicateurs du logement

Mises en chantier d'habitations (au 30 juin 2013)

Le consensus parmi les prévisionnistes du domaine économique à l'égard de la croissance économique future et des tendances en matière de taux d'intérêt guide la SCHL dans ses prévisions au sujet de l'activité sur le marché de l'habitation. Dans l'ensemble, les marchés canadiens de l'habitation sont soutenus par les facteurs économiques et démographiques fondamentaux; la SCHL suit toutefois de près l'activité sur ces marchés.

Malgré les fluctuations importantes des estimations mensuelles sur les mises en chantier d'habitations, la moyenne mobile de six mois a suivi une tendance à la baisse pour se fixer à 182 078 unités en juin 2013. Les prévisions concernant les mises en chantier d'habitations sont de 182 900 unités en 2013 et de 188 900 en 2014. Selon les fourchettes de prévisions, le nombre de mises en chantier d'habitations oscillera entre 177 300 et 188 700 unités en 2013 et entre 165 900 et 207 900 unités en 2014. Les fourchettes tiennent compte de l'incertitude économique qui prévalait lors de l'établissement des perspectives.

Marché de la revente (au 30 juin 2013)

L'activité sur le marché de la revente s'est intensifiée en juin, de sorte que la tendance à la hausse des ventes, des nouvelles inscriptions et des prix MLS® (Multiple Listing Service®1) observée jusqu'à maintenant en 2013 s'est poursuivie.

¹ Multiple Listing Service[®] est une marque de commerce enregistrée de l'Association canadienne de l'immeuble.

Les taux de croissance mensuels du niveau désaisonnalisé des ventes (1,7 %), des nouvelles inscriptions (0,6 %) et des prix (0,7 %) MLS[®] ont tous été positifs au cours de la première moitié de 2013. Ces hausses font suite à des reculs mensuels moyens durant les six derniers mois de 2012, au cours desquels on avait observé un taux de croissance moyen négatif ou nul du nombre désaisonnalisé des ventes (-1,2 %), des nouvelles inscriptions (-0,9 %) et des prix (0 %) MLS[®]. Bien que les nouvelles inscriptions et les ventes MLS[®] aient affiché une tendance à la hausse en 2013, les ventes ont surpassé le nombre de nouvelles inscriptions jusqu'à maintenant cette année. L'équilibre actuellement présent sur la plupart des marchés de l'habitation au Canada devrait ainsi se maintenir. Les prix devraient évoluer au même rythme que le taux d'inflation dans l'avenir.

Répercussions d'ordre législatif

Loi sur le plan d'action économique de 2013

Le projet de loi C-60, la Loi nº 1 sur le plan d'action économique de 2013, a reçu la sanction royale le 26 juin 2013. Cette loi a confirmé l'engagement du gouvernement du Canada à poursuivre sa collaboration avec les provinces et les territoires dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions de logement en prolongeant l'Investissement dans le logement abordable (IDLA) jusqu'au 31 mars 2019. Cet investissement fédéral de 1,25 milliard de dollars (253 millions de dollars par année pendant cinq ans) sera fait par l'entremise de la SCHL, à compter d'avril 2014. Les fonds accordés aux provinces et aux territoires aux termes de l'IDLA appuieront le recours à des apprentis et soutiendront ainsi la formation de travailleurs qualifiés.

Reconnaissant les besoins particuliers du Nunavut en matière de logement, cette loi prévoit également une enveloppe de 100 millions de dollars, sur deux ans, pour la construction de logements abordables au Nunavut. Les fonds seront fournis au territoire par l'entremise de la SCHL.

Dans la foulée des mesures prises depuis 2008 à l'égard des prêts hypothécaires à rapport prêt-valeur élevé, le gouvernement a annoncé son intention de mettre en place de nouvelles mesures visant l'assurance de portefeuilles de prêts hypothécaires à faible rapport prêt-valeur, lesquelles limiteront graduellement l'utilisation de ce type d'assurance et interdiront le recours aux prêts hypothécaires assurés garantis par le gouvernement, qu'il s'agisse de prêts à rapport prêt-valeur élevé ou faible, à titre de sûreté pour des véhicules de titrisation qui ne sont pas parrainés par la SCHL. Ces modifications n'auront pas de répercussions directes sur les particuliers qui présentent une demande de financement hypothécaire. Le ministère des Finances a amorcé des consultations auprès des intervenants du secteur quant aux modalités et au calendrier de mise en œuvre de ces mesures.

Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle et modifications à la Loi nationale sur l'habitation

Le gouvernement du Canada a mis en place un cadre législatif dans le but d'officialiser les exigences existantes sur l'assurance prêt hypothécaire s'appliquant aux assureurs privés et à la SCHL. Ce nouveau cadre législatif, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, comprenait la *Loi sur la* protection de l'assurance hypothécaire résidentielle (LPAHR), à laquelle sont assujettis les assureurs privés, et des modifications corrélatives à la Loi nationale sur l'habitation (LNH), à laquelle est assujettie la SCHL. Les règlements découlant des modifications récentes à la LNH et, dans le cas des assureurs hypothécaires privés, à la LPAHR, décrivent les critères minimaux à respecter pour devenir prêteur agréé/admissible pour la SCHL et les assureurs privés, et établissent les types de prêts admissibles à l'assurance prêt hypothécaire garantie par l'État.

Stabilité financière

En avril 2012, le Conseil de stabilité financière (CSF) des nations du G-20 a finalisé ses principes visant à promouvoir de bonnes pratiques de souscription de prêts hypothécaires à l'habitation et à favoriser la stabilité financière à l'échelle internationale. Au Canada, le BSIF a appliqué les principes du CSF et a publié sa propre ligne directrice portant sur la souscription de prêts hypothécaires au Canada (B-20). Toutes les institutions financières fédérales (IFF) qui souscrivent des prêts hypothécaires à l'habitation ou font l'acquisition d'éléments d'actif liés à de tels prêts au Canada devaient avoir mis en place la Ligne directrice B-20 avant la fin de l'exercice 2012. Le BSIF entend publier en 2013 une autre ligne directrice à l'intention des assureurs de prêts hypothécaires.

Registre des obligations sécurisées

En vertu de son mandat élargi, la SCHL a mis en œuvre le cadre juridique des obligations sécurisées en décembre 2012. Elle a établi les paramètres du cadre juridique dans le *Guide des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées* (mis à jour en juin 2013) et tient le registre des émetteurs et des programmes inscrits. Le cadre juridique favorise la stabilité financière en aidant les prêteurs à diversifier davantage leurs sources de financement et en attirant un plus grand nombre d'investisseurs étrangers dans le marché des obligations sécurisées, rendant ainsi ce marché plus vigoureux. La SCHL a annoncé l'inscription des deux premiers programmes d'obligations sécurisées aux termes du cadre juridique le 3 juillet dernier, puis celle du troisième programme le 23 juillet.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

La SCHL présente ses résultats selon les grands secteurs d'activité décrits ci-dessous et elle consolide les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation, une entité juridique distincte :

- Programmes de logement Les dépenses liées aux programmes de logement et les charges opérationnelles sont financées au moyen de crédits parlementaires.
- Octroi de prêts Les produits sont composés des produits d'intérêts générés par le portefeuille de prêts qui sont financés au moyen d'emprunts.
 - Les activités liées aux programmes de logement et à l'octroi de prêts visent à soutenir les Canadiens dans le besoin et sont exercées selon le point d'équilibre.
- Assurance prêt hypothécaire Les produits sont constitués des primes d'assurance, des droits de demande et des produits de placements. Les charges sont composées des charges opérationnelles et des règlements nets. Les activités d'assurance prêt hypothécaire génèrent la quasi-totalité du résultat net de la Société.
- Titrisation Les produits sont tirés des droits de cautionnement et des intérêts. Les charges sont composées principalement des charges d'intérêts. Les charges opérationnelles et les droits payés par les émetteurs conformément au nouveau cadre juridique régissant les obligations sécurisées, que la SCHL est chargée d'administrer, sont comptabilisés sous cette activité.
 - Les activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont exercées sur une base commerciale et elles sont censées atteindre un taux de rendement raisonnable. En ce qui a trait aux obligations sécurisées, il est attendu de la SCHL qu'elle récupère les coûts liés à l'administration du cadre juridique auprès des émetteurs.
- Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) Les produits sont principalement composés des produits de placements. Ils servent à couvrir les charges opérationnelles ainsi que les charges d'intérêts sur les Obligations hypothécaires du Canada (OHC).

Points saillants des résultats financiers

(En millions, sauf indication contraire)	Six mois clos le 30 juin	Exercice clos le 31 décembre	Six mois clos le 30 juin
PU AN	2013	20121	20121
BILAN Total de Procéf	200 7//	202.040	202 (14
Total de l'actif	289 766	292 040 278 196	292 614 279 753
Total du passif Total des capitaux propres du Canada	275 166 14 600	13 844	12 861
Cumul des autres éléments du résultat global	776	1 038	952
Résultats non distribués affectés à la capitalisation	11 408	10 764	10 875
RÉSULTAT NET			
Produits	6 137	13 455	6 806
Produits d'intérêts	4 006	8 889	4 5 1 9
Primes et droits	977	2 049	994
Crédits parlementaires	1 032	2 197	1 172
Charges d'intérêts	3 683	8 178	4 179
Règlements nets Résultat net	168 824	487 I 699	261 775
Résultat net rajusté ²	798	l 641	7/3 761
ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE	170	7 3 11	701
Total des contrats d'assurance en vigueur (G\$)	562,1	566,1	576,0
Volume de prêts assurés (M\$)	28 950	66 029	38 496
Droits et primes percus	586	I 475	775
Résultat net	706	I 405	633
Ratio des charges opérationnelles	13 %	11 %	12 %
Indice de l'importance des règlements ³	29,8 %	31,3 %	31,1 %
Taux de prêts en souffrance ⁴ Pourcentage des logements locatifs et des logements pour	0,32 %	0,35 %	0,35 %
propriétaires-occupants à rapport prêt-valeur			
élevé à l'égard desquels un prêt hypothécaire a été assuré et qui se			
trouvent dans un marché moins bien servi	47,5 %	47,2 %	43,5 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis	234 %	231 %	214%
TITRISATION			
Total des cautionnements en vigueur (G\$)	399,6	381,6	377,0
Titres cautionnés	73 113	119531	66 428
Droits de cautionnement percus	135	230	124
Résultat net	105	272	138
Ratio des charges opérationnelles	5,3 %	4,5 %	4,9 %
Taux de titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation	29,9 %	28,5 %	28,9 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis	162 %	156 %	142 %
OCTROI DE PRÊTS		. ===	
Placements (y compris la trésorerie)	I 925	l 778	I 685
Prêts et investissements liés aux programmes de logement	11 338	11 779	12 200
Emprunts	13 187	13 668	13 897
Résultat net	7	12	7
Réserve pour l'octroi de prêts	62	(16)	(11)
PROGRAMMES DE LOGEMENT			
Dépenses des programmes de logement (à l'exclusion des charges	1.022	2 107	1 170
opérationnelles)	I 032	2 197	1 172
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	020	I 675	024
9	828		834
Financement de logements abordables en vertu de nouveaux engagements	144	390	267

Les montants ont été redressés à la suite de l'adoption des modifications de l'IAS 19 Avantages du personnel.

² Le résultat net rajusté s'entend du résultat net moins les gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers.

³ L'indice de l'importance des règlements correspond au rapport entre les pertes sur règlements et le montant initial des prêts assurés pour les règlements payés au cours de la période.

Le taux de prêts hypothécaires en souffrance correspond au rapport de tous les prêts dont les paiements sont en retard depuis plus de 90 jours au nombre de prêts assurés en cours de remboursement.

POINTS SAILLANTS DU BILAN

(En millions)	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012	Écart
Total de l'actif	289 766	292 040	(2 274)
Total du passif	275 166	278 196	(3 030)
Capital d'apport	25	25	-
Cumul des autres éléments du résultat global (CAERG)	776	I 038	(262)
Résultats non distribués affectés à la capitalisation	11 408	10 764	644
Résultats non distribués (autres) ¹	2 391	2017	374
Total des capitaux propres du Canada	14 600	13 844	756

Y compris les résultats non distribués non affectés et le fonds de réserve.

Total de l'actif et total du passif

Le total de l'actif et le total du passif se sont chiffrés à environ 290 milliards et à 275 milliards de dollars respectivement au 30 juin 2013. Le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) et le Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) de la FCH ont contribué pour plus de 254 milliards de dollars à l'actif et au passif de la Société.

Le total de l'actif au 30 juin 2013 a diminué de 1 % (2,2 milliards de dollars) par rapport au 31 décembre 2012. Ce déclin est principalement attribuable aux échéances de 2,4 milliards de dollars de TH LNH aux termes du PAPHA, ainsi qu'à une baisse de 441 millions de dollars de la valeur des prêts liés aux activités d'octroi de prêts découlant de remboursements au titre des programmes de prêt, à l'arrivée des échéances. Ces diminutions ont été légèrement contrebalancées par les OHC émises depuis le début de l'exercice, nettes des échéances de 436 millions de dollars de TH LNH, et par une augmentation de quelque 200 millions de dollars des investissements à court terme au titre des activités d'octroi de prêts, attribuable au calendrier de réinvestissement du capital et aux remboursements d'emprunts.

Le total du passif au 30 juin 2013 affichait une baisse de 1 % (3 milliards de dollars) par rapport au 31 décembre 2012. Cette décroissance est surtout attribuable à l'évolution des activités touchant le PAPHA et le Programme des OHC, selon ce qui a été mentionné ci-dessus, ainsi qu'aux échéances de prêts dans le cadre des activités d'octroi de prêts ayant entraîné des remboursements de 150 millions de dollars aux termes des emprunts sur les marchés de capitaux et des remboursements nets de 205 millions de dollars sur les emprunts auprès du gouvernement du Canada. Ont aussi contribué à cette diminution du total du passif, la baisse de 330 millions de dollars des créditeurs et autres passifs découlant principalement des activités d'assurance prêt hypothécaire et d'octroi de prêts et la baisse de 247 millions de dollars des primes et droits non acquis liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire.

La diminution des créditeurs et autres passifs est essentiellement attribuable aux réductions de l'obligation au titre des prestations de retraite découlant des contributions de la SCHL aux régimes de retraite et de la modification des hypothèses actuarielles ayant mené à des gains actuariels.

Les primes et droits non acquis liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire ont diminué en raison du volume moindre de prêts assurés.

Capitaux propres du Canada

Les capitaux propres du Canada sont composés de trois éléments :

Capital d'apport

Le capital d'apport de la SCHL est déterminé par le gouverneur en conseil. Il est actuellement établi à 25 millions de dollars.

Cumul des autres éléments du résultat global (CAERG)

Le CAERG représente le cumul des gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente inclus dans les portefeuilles des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Au 30 juin 2013, le CAERG se chiffrait à 776 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 262 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2012. Cette baisse s'explique principalement par des pertes nettes latentes sur les instruments financiers disponibles à la vente de 264 millions de dollars attribuables à des augmentations du rendement des obligations depuis le début de l'exercice par rapport au rendement des obligations qui avait diminué en 2012. D'autres explications sont fournies à la section Autres éléments du résultat global.

Résultats non distribués

Le total des résultats non distribués s'est établi à 13 799 millions de dollars, dont une tranche de 11 408 millions a été affectée à la capitalisation des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation conformément au cadre de gestion du capital de la SCHL.

La tranche résiduelle de 2 391 millions de dollars des résultats non distribués (autres) comprend les résultats non distribués non affectés des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, ainsi que la réserve pour l'octroi de prêts.

Les écarts dans le total des résultats non distribués sont surtout attribuables aux variations du résultat net et des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées, tandis que les écarts des différents éléments découlent principalement des montants qui ont été affectés à la capitalisation.

Dans les Comptes publics du Canada, le résultat net consolidé annuel de la SCHL réduit le déficit du gouvernement pour l'exercice considéré, tandis que les résultats non distribués et le CAERG consolidés abaissent le déficit accumulé. Au cours des dix dernières années, l'impôt sur le résultat et le résultat net de la SCHL ont permis de contribuer pour plus de 17 milliards de dollars à l'amélioration de la situation financière du gouvernement.

La Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Loi sur la SCHL) et la Loi nationale sur l'habitation (LNH) régissent l'affectation des résultats non distribués de la Société.

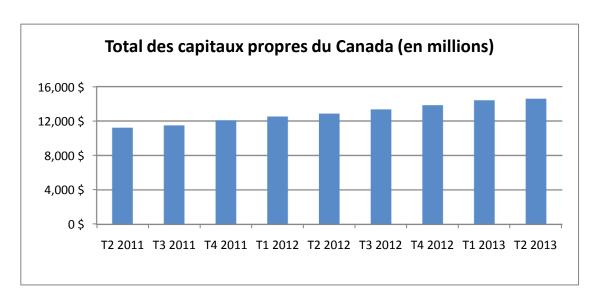
Les résultats non distribués des activités d'assurance prêt hypothécaire sont affectés conformément au cadre de gestion du capital, qui est fondé sur les lignes directrices du BSIF. Pour les activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, les résultats non distribués affectés et le CAERG correspondent au niveau cible de capital immobilisé de la Société, soit 200 % selon le test du capital minimal (TCM). Le capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire était de 234 % selon le TCM au 30 juin 2013.

Les résultats non distribués des activités de titrisation sont aussi affectés selon des principes de capital réglementaire et de capital économique. En ce qui a trait aux activités de titrisation de la SCHL, le capital disponible correspond au total des capitaux propres ajusté pour prendre en compte l'actif d'impôt différé positif. Au 30 juin 2013, le capital disponible des activités de titrisation a atteint 162 % du capital requis.

Quant aux résultats non distribués des activités d'octroi de prêts, la Société les conserve afin de gérer le risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et le risque de crédit associé aux prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts pour les infrastructures municipales. Ces résultats non distribués, aussi appelés fonds de réserve, comprennent en outre les montants représentant les variations latentes de l'évaluation à la juste valeur marchande des activités d'octroi de prêts et les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées.

La réserve pour l'octroi de prêts est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars. Dans l'éventualité d'un dépassement de limite, la SCHL devrait verser le surplus au gouvernement du Canada. Au 30 juin 2013, ce fonds de réserve s'établissait à 62 millions de dollars. D'autres détails sont fournis à la section sur l'objectif 1 des Résultats financiers sectoriels.

Au 30 juin 2013, le total des capitaux propres du Canada de la Société s'élevait à 14 600 millions de dollars, en hausse de 756 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2012. Cette augmentation provient du résultat net depuis le début de l'exercice qui a atteint 824 millions de dollars et des réévaluations de 194 millions de dollars des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées. Cette hausse a été contrebalancée par des pertes latentes sur les instruments financiers disponibles à la vente de 264 millions de dollars. D'autres détails sont fournis à la section Points saillants de l'état des résultats et du résultat global.



POINTS SAILLANTS DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

	Trois mois clos les 30 juin				ois clos) juin	Écart
(En millions)	2013	2012		2013	2012	
Produits	3 025	3 238	(213)	6 137	6 806	(669)
Charges	2 440	2 802	(362)	5 053	5 779	(726)
Impôt sur le résultat	139	105	34	260	252	8
Résultat net	446	331	115	824	775	49
Autres éléments du résultat global	(258)	7	(265)	(68)	(4)	(64)
Résultat global	188	338	(150)	756	771	(15)

Les produits pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 ont atteint respectivement 3 025 millions et 6 137 millions de dollars. Quant aux charges, elles étaient de 2 440 millions et de 5 053 millions de dollars respectivement pour les mêmes périodes. Environ 57 % des produits et 68 % des charges de la Société étaient liés aux produits d'intérêts et aux charges d'intérêts découlant du PAPHA et du Programme des OHC de la FCH.

Produits

Pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013, les produits étaient inférieurs de 7 % (213 millions de dollars) et de 10 % (669 millions de dollars) respectivement par rapport à ceux qui avaient été comptabilisés au cours des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cet écart découle essentiellement des produits d'intérêts, des crédits parlementaires ainsi que des gains nets réalisés et des gains nets latents sur les instruments financiers.

Les produits d'intérêts pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 étaient inférieurs de 246 millions et de 513 millions de dollars respectivement par rapport à ceux qui avaient été comptabilisés au cours des mêmes périodes en 2012. Cette décroissance découle surtout des produits d'intérêts de 223 millions et de 450 millions de dollars respectivement tirés du Programme des OHC de la FCH, puisque les taux d'intérêt des TH LNH qui sont venus à échéance au cours des quelques dernières années étaient plus élevés que ceux des TH LNH acquis. La baisse des produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement (15 millions et 30 millions de dollars respectivement), en raison de l'échéance du portefeuille, a également contribué à cette diminution.

Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2013, les crédits parlementaires ont diminué de 30 millions et de 140 millions de dollars respectivement, surtout à cause du calendrier des dépenses aux termes des ententes concernant l'Investissement dans le logement abordable.

Les gains nets latents sur les instruments financiers se sont accrus de 44 millions et de 9 millions de dollars respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 en raison des fluctuations des cours du marché des titres détenus à des fins de transaction.

Les gains nets réalisés sur les instruments financiers pendant la période de trois mois close le 30 juin 2013 ont augmenté de 17 millions de dollars comparativement à la même période de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable à la hausse de 38 millions de dollars des gains du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire découlant de gains accrus sur la vente d'actions et d'obligations.

Cette hausse a été contrebalancée par une baisse de 11 millions de dollars des gains au deuxième trimestre de 2013, comparativement au deuxième trimestre de 2012, déclenchée par le rééquilibrage du portefeuille de placements des activités de titrisation. Ont aussi contribué à contrebalancer l'augmentation des gains nets réalisés sur les instruments financiers, les éliminations intersociétés accrues de 10 millions de dollars en gains au titre des Obligations hypothécaires du Canada émises par la FCH et détenues par la SCHL ayant découlé d'une augmentation du remboursement d'obligations et des gains sur les réémissions.

Les gains nets réalisés sur les instruments financiers pendant la période de six mois close le 30 juin 2013 ont diminué de 19 millions de dollars comparativement à la même période de l'exercice précédent. Contrairement au deuxième trimestre de 2013, les gains nets réalisés depuis le début de l'exercice au titre du portefeuille des activités d'assurance prêt hypothécaire ont été plutôt constants. La baisse des gains nets réalisés sur les instruments financiers est attribuable au rééquilibrage du portefeuille de placements des activités de titrisation, qui a entraîné une diminution de 45 millions de dollars des gains réalisés depuis le début de l'exercice en 2013 par rapport à ceux de la même période en 2012. Cette baisse a été contrebalancée par une diminution de 21 millions de dollars des éliminations intersociétés en gains et pertes au titre des Obligations hypothécaires du Canada émises par la FCH et détenues par la SCHL ayant découlé d'un remboursement moindre d'obligations et des gains sur les réémissions.

Charges

Pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013, les charges ont baissé de 13 % (362 millions et 726 millions de dollars respectivement) par rapport au montant comptabilisé au même titre pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces décroissances sont essentiellement attribuables à la diminution des charges d'intérêts du PAPHA, du Programme des OHC et des prêts et investissements liés aux programmes de logement, ainsi qu'à une baisse des dépenses des programmes de logement dont il a été question à la section Produits. Ont aussi contribué à cette diminution des charges pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013, les baisses de 87 millions et de 93 millions de dollars respectivement des règlements nets. La diminution des règlements nets est principalement attribuable à la baisse du volume des demandes de règlement, à l'accroissement des volumes de recouvrements et à la diminution globale des pertes attendues en raison surtout de la baisse du taux de prêts hypothécaires en souffrance.

Résultat net

Les variations des produits d'intérêts sur les TH LNH, les prêts et investissements liés aux programmes de logement et les crédits parlementaires dont il est question à la section Produits cidessus ont entraîné des variations correspondantes des charges d'intérêts et des dépenses liées aux programmes de logement et n'ont par conséquent eu aucune incidence sur le résultat net.

Le résultat net déclaré pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 a été de 446 millions et de 824 millions de dollars respectivement, soit des augmentations de 35 % (115 millions de dollars) et de 6 % (49 millions de dollars) comparativement aux mêmes périodes en 2012. Ces augmentations sont principalement attribuables aux règlements nets inférieurs, comme mentionné ci-dessus. Le résultat net enregistré pour le trimestre a augmenté d'un pourcentage supérieur à celui du résultat net enregistré depuis le début de l'exercice, surtout en raison des écarts des gains réalisés et des gains latents sur les instruments financiers, selon l'explication ci-dessus.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global (AERG) de la SCHL correspondent aux gains ou pertes latents découlant des variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente compris dans les portefeuilles des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Les gains et pertes latents sur la juste valeur des placements disponibles à la vente sont comptabilisés dans les AERG. Les AERG comprennent aussi les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées.

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos Écart les 30 juin		Écart	
(En millions)	2013	2012		2013	2012	
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL, DÉDUCTION FAITE DE L'IMPÔT						
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente	(418)	67	(485)	(264)	120	(384)
Reclassement en résultat net des (gains) pertes nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	32	(11)	43	2	(70)	72
Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées	128	(49)	177	194	(54)	248
Autres éléments du résultat global	(258)	7	(265)	(68)	(4)	(64)

Pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013, les autres éléments du résultat global ont enregistré des pertes nettes de 258 millions et de 68 millions de dollars respectivement, soit 265 millions et 64 millions de moins que pour les mêmes périodes de l'exercice précédent. Ces baisses sont attribuables aux pertes latentes sur les instruments financiers disponibles à la vente contrebalancées en partie par le reclassement des pertes nettes latentes des exercices antérieurs et les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées.

Pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013, les pertes latentes sur les instruments financiers disponibles à la vente se sont chiffrées à 418 millions et à 264 millions de dollars respectivement, soit des baisses de 485 millions et de 384 millions de dollars par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent. Ces baisses sont attribuables à une augmentation du rendement des obligations en 2013 comparativement à la diminution qui avait été enregistrée après les deux premiers trimestres de l'exercice précédent. Le rendement des obligations était demeuré plutôt stable au deuxième trimestre de 2012, ce qui a entraîné une plus grande perte au deuxième trimestre de l'exercice courant.

Ces pertes ont été contrebalancées en partie par le reclassement des pertes nettes latentes des exercices antérieurs pour les trois mois (32 millions) et six mois (2 millions) clos le 30 juin 2013, lesquelles représentaient des augmentations de 43 millions et de 72 millions de dollars respectivement par rapport aux mêmes périodes en 2012. Il y a reclassement des AERG lorsque des instruments financiers sont vendus au cours de la période.

Le déclin des AERG a aussi été contrebalancé par la hausse découlant des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminés pour les trois mois (177 millions) et six mois (248 millions) clos le 30 juin 2013, comparativement aux mêmes périodes de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par les augmentations du taux d'actualisation et du taux de rendement réel des actifs des régimes en 2013 par rapport à 2012.

Gestion des ressources

Trois mois clos les 30 juin		Écart	Six mois 30 ju		Écart	
(En millions)	2013	2012		2013	2012	
Total des charges opérationnelles	110	108	2	227	234	(7)
Années-personnes (équivalents temps plein)	456	474	(18)	902	940	(38)

À 110 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 juin 2013, le total des charges opérationnelles est demeuré relativement stable par rapport au deuxième trimestre de 2012.

Le total des charges opérationnelles pour les six mois clos le 30 juin 2013 a atteint 227 millions de dollars, soit 7 millions de dollars de moins qu'à la même période en 2012. La baisse de 3 % est principalement attribuable à une baisse des charges de personnel, tel qu'il est indiqué ci-après.

Pour les trois et six mois clos le 30 juin 2013, le nombre d'années-personnes utilisées a diminué de 18 (4 %) et 38 (4 %) années-personnes respectivement par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent. Cette diminution découle principalement du repli des activités d'assurance prêt hypothécaire et de mesures prises par la SCHL afin de contenir les frais administratifs et les coûts indirects.

Mise en œuvre du budget de 2012

Le budget de 2012 annonçait des mesures d'économie pour réduire le déficit fédéral. Dans le cadre de l'examen des dépenses du gouvernement fédéral, la SCHL a passé en revue ses propres activités et les programmes du gouvernement bénéficiant de crédits parlementaires. La Société a ainsi annoncé qu'elle réalisera des économies annuelles qui s'élèveront à 102,4 millions de dollars à compter de 2014-2015. Ces économies n'auront aucune répercussion sur les Canadiens à faible revenu qui bénéficient d'une aide fédérale au logement fournie dans le cadre des ententes fédérales ou provinciales/territoriales. Elles sont réalisées grâce à une réduction des frais d'administration des programmes, à des gains d'efficience, à la rationalisation des priorités en ce qui concerne les activités de recherche et de diffusion de l'information et à l'élimination du programme de soutien à l'exportation en habitation de la SCHL. La Société est en bonne voie de mettre en œuvre et de réaliser toutes ses mesures d'économie pour 2013-2014.

Réduction des frais d'administration des programmes

La SCHL administre et finance des ensembles de logements sociaux à l'Î.-P.-É., au Québec et en Alberta, des ensembles de logements dans des réserves aux quatre coins du Canada, ainsi que d'autres logements sociaux financés aux termes de programmes antérieurs, surtout des coopératives d'habitation situées en Ontario et en Colombie-Britannique.

La réduction des frais d'administration des programmes par rapport aux prévisions permettra de réaliser des économies dans l'administration du parc de logements sociaux de la SCHL. Ces économies n'auront aucune répercussion sur les Canadiens à faible revenu qui bénéficient d'une aide au logement du gouvernement fédéral ou provincial/territorial.

Gains d'efficience liés à l'administration des programmes

La SCHL est responsable du parc de logements sociaux hors des réserves dont la gestion n'a pas été transférée aux provinces et aux territoires aux termes des ententes sur le logement social, ainsi que du parc de logements sociaux qu'elle administre dans les réserves. À ce titre, la SCHL effectue notamment des visites aux clients ainsi que des inspections d'ensembles afin de s'assurer de la bonne gestion du parc. Étant donné le nombre important d'ensembles à gérer, la SCHL adopte une nouvelle approche dans l'administration de ses programmes et la gestion des risques, afin d'être plus efficace et efficiente.

La SCHL a en effet trouvé des moyens de simplifier ses processus et mesures en réduisant ou en éliminant certaines activités de gestion du parc pour une partie des ensembles de logements sociaux existants.

Ces économies n'auront aucune incidence sur les Canadiens à faible revenu qui bénéficient d'une aide au logement.

Gains d'efficience liés aux activités de la Société

La SCHL a relevé plusieurs gains d'efficience qui donneront lieu à des économies tout en maintenant les services et en fournissant les outils et les ressources nécessaires pour assurer l'efficience des activités. Ainsi, les frais de déplacement, de formation et de recrutement seront réduits et le matériel tel que les imprimantes, photocopieurs et autres appareils a été rationalisé.

Rationalisation des priorités en ce qui concerne les activités de recherche et de diffusion de l'information

La SCHL a adapté son approche des dépenses engagées pour la recherche et les enquêtes afin de se concentrer sur un nombre moins grand de domaines, mais qui ont une priorité élevée.

La SCHL continuera de diffuser les résultats des recherches qu'elle mène pour améliorer l'efficacité du marché, favoriser le mieux-être des collectivités, répondre aux besoins particuliers de logement, analyser les besoins impérieux en matière de logement et produire des rapports à ce sujet ainsi qu'améliorer la performance des habitations.

Élimination du programme de soutien à l'exportation en habitation de la SCHL

Le programme de soutien à l'exportation en habitation de la SCHL a été créé il y a 15 ans afin d'ouvrir des portes aux entreprises canadiennes et de leur fournir de l'aide technique pour l'exportation de leurs produits et services. Comme le montre le nombre d'entreprises canadiennes du domaine de l'habitation faisant des affaires sur les marchés étrangers, le programme, qui s'ajoute aux programmes d'exportation existants du gouvernement, a permis de démontrer la capacité des exportateurs du domaine de l'habitation d'accéder aux marchés étrangers.

Forts de cette expérience et grâce au soutien des programmes d'exportation actuels du gouvernement, les exportateurs du domaine de l'habitation continueront à profiter des débouchés créés au cours de la dernière décennie.

Société canadienne d'hypothèques et de logement - Mesures d'économie

Liste selon l'architecture des activités de programme (en milliers)	2013-2014	2014-2015	Exercices ultérieurs
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme Gains d'efficience liés aux activités de la Société et à l'administration des programmes et réduction des frais d'administration des programmes dans l'administration du parc de logements sociaux de la SCHL	4 044	80 504	80 504
Financement de logements abordables en vertu de nouveaux engagements Gains d'efficience liés aux activités de la Société	266	266	266
Politiques, recherche et diffusion de l'information Gains d'efficience liés aux activités de la Société et rationalisation des priorités de recherche et de diffusion de l'information	8 923	10 232	10 232
Recherches et analyses sur les marchés de l'habitation au Canada Gains d'efficience liés aux activités de la Société	876	874	874
Fonds non affectés aux termes de l'architecture des activités de programme 2013-2014 Elimination du programme de soutien à l'exportation en habitation de la SCHL	10 120	10 494	10 494
Société canadienne d'hypothèques et de logement – Total	24 229	102 370	102 370

Note : Les montants ont été redressés en fonction des modifications apportées à l'architecture des activités de programme de la SCHL qui ont été approuvées par le Conseil du Trésor (entrée en vigueur à l'exercice 2013-2014).

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables et les changements de méthodes comptables de la SCHL sont décrits à la note 2 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités.

Les principales méthodes comptables appliquées par la SCHL sont conformes aux IFRS en vigueur au 31 décembre 2012, sauf en ce qui concerne l'adoption des méthodes comptables nouvelles ou modifiées au cours du trimestre. La Norme du Conseil du Trésor du Canada sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État permet à la direction d'adopter une méthode comptable nouvelle ou modifiée uniquement à la fin de l'exercice.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Jugement porté lors de l'application de méthodes comptables

Lors de l'application des méthodes comptables de la SCHL, la direction doit exercer son jugement, ce qui peut influer considérablement sur les montants inscrits dans les états financiers. Les jugements qui ont les incidences les plus importantes sur les états financiers sont indiqués à la note 4 des états financiers consolidés trimestriels non audités.

Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés trimestriels non audités exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés au titre de l'actif, du passif, du résultat global et des informations connexes. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont constamment réévaluées. Lorsque les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, les incidences sont comptabilisées pendant les périodes ultérieures. Pour obtenir une description des estimations et hypothèses critiques de la SCHL, il y a lieu de se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités.

MODIFICATIONS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR

Modifications comptables en vigueur

La SCHL a adopté des normes nouvelles ou modifiées qui ont été émises par l'International Accounting Standards Board (IASB), lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Au premier trimestre, la SCHL a adopté les modifications comptables suivantes : IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir, IFRS 10 États financiers consolidés, IFRS 11 Partenariats et IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités.

Au cours du deuxième trimestre, la Société a adopté les modifications de l'IAS 19 Avantages du personnel. La mise en application de ces modifications a eu une incidence sur les montants inscrits dans les états financiers consolidés trimestriels, sur la présentation de ces montants et sur les informations à fournir connexes. Les conséquences de l'adoption de l'IAS 19 sont résumées ci-après.

Modifications de l'IAS 19 Avantages du personnel

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 19 *Avantages du personnel*, lesquelles ont eu pour effet de modifier le traitement comptable des indemnités de fin de contrat de travail, d'améliorer la comptabilisation et la présentation de l'information, et de rehausser les obligations d'information concernant les régimes de retraite à prestations déterminées. La plus grande incidence de ces modifications sur la Société est que, pour le calcul des produits d'intérêts générés par les actifs du régime, le même taux d'actualisation que celui utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations de retraite doit maintenant être appliqué. Auparavant, conformément aux anciennes dispositions de l'IAS 19, la Société calculait les produits d'intérêts générés par les actifs du régime en appliquant le taux de rendement attendu. Les modifications de l'IAS 19 ont en outre entraîné l'élimination de la « méthode du corridor », l'obligation de comptabiliser immédiatement le coût des services passés et le rehaussement des obligations d'information. Puisque la Société a abandonné la méthode du corridor lors de l'adoption des IFRS, cette composante des modifications n'a pas eu d'incidence sur ses états financiers consolidés.

Les modifications de l'IAS 19 ont été appliquées rétrospectivement aux états financiers consolidés trimestriels pour la période de six mois close le 30 juin 2013, conformément aux dispositions transitoires de l'IAS 19 Avantages du personnel et de l'IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'adoption par la Société des modifications de l'IAS 19 a entraîné une variation générale des charges de retraite inscrite au résultat net, qui a été contrebalancée par un ajustement correspondant des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. L'incidence cumulative des modifications sur l'information financière de la Société présentée antérieurement a été une baisse de 1 million de dollars dans les capitaux propres du Canada au 1^{er} janvier 2012 et au 31 décembre 2012. Pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2012, le montant redressé du résultat net a diminué de 4 millions et de 7 millions de dollars respectivement, alors que le montant redressé des autres éléments du résultat global a augmenté de 4 millions et de 7 millions de dollars respectivement. Pour en savoir davantage sur l'incidence de ces modifications sur les états financiers consolidés de la Société présentés antérieurement, il y a lieu de se reporter à la note 3 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités ci-joints.

Modifications comptables à venir

L'IASB continue d'élaborer et de publier des normes comptables dans le but d'arriver à une présentation d'information de grande qualité. La SCHL surveille de près l'ajout ou la modification des normes par l'IASB. La Société a déterminé que les positions officielles suivantes, présentées par ordre chronologique de prise d'effet, pourraient avoir une incidence sur ses résultats et ses états financiers consolidés à venir.

Nouvelles n	ormes	Incidence sur les états financiers consolidés de la SCHL	Applicable à tout exercice ouvert à compter de la date indiquée
IFRS 13	Évaluation à la juste valeur	Augmentation possible de la juste valeur des biens immobiliers ainsi que du résultat net	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 9	Instruments financiers	À déterminer	Entrée en vigueur repoussée
Norme mo	difiée		
IAS 32	Instruments financiers : Présentation	Aucune incidence importante	1 ^{er} janvier 2014

La Société adoptera l'IFRS 13, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, d'ici au 31 décembre 2013. La Norme du Conseil du Trésor du Canada sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État permet à la direction d'adopter une méthode comptable nouvelle ou modifiée uniquement à la fin de l'exercice.

Pour en savoir davantage sur les modifications comptables à venir et l'évaluation qui en a été faite jusqu'à présent, il y a lieu de se reporter à la section Rapport de gestion du Rapport annuel 2012 de la SCHL ainsi qu'à la note 3 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités cijoints.

RÉSULTATS FINANCIERS SECTORIELS

L'analyse financière porte sur les activités suivantes : les programmes de logement et les activités d'octroi de prêts, aux fins de l'objectif 1 de la SCHL, ainsi que les activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation et la Fiducie du Canada pour l'habitation, aux fins de l'objectif 2. Ces objectifs et d'autres mesures de rendement sont décrits dans le Rapport annuel 2012 de la SCHL.

Objectif I – Soutenir l'accès à des logements abordables pour les Canadiens dans le besoin

Le gouvernement du Canada donne à la SCHL, au moyen de crédits parlementaires annuels, le pouvoir de dépenser des fonds publics pour financer les activités des programmes de logement. La majeure partie de ces fonds soutient des programmes et des initiatives qui servent à combler les besoins en matière de logement des Canadiens à faible revenu, y compris les membres des Premières Nations habitant à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves. D'autres activités liées à l'habitation sont également soutenues par ces fonds, à savoir l'analyse de marché et la recherche et diffusion de l'information. Une analyse des dépenses liées aux programmes de logement et des activités d'octroi de prêts de la Société est présentée ci-après.

PROGRAMMES DE LOGEMENT

Investissement continu dans l'habitation

La Société dépense environ 2 milliards de dollars annuellement en vue d'abaisser le nombre de Canadiens éprouvant des besoins de logement. Ces investissements sont fournis dans le cadre de divers programmes et initiatives en matière d'habitation dans les réserves comme à l'extérieur de celles-ci.

De ces 2 milliards de dollars, une tranche d'environ 1,7 milliard est fournie chaque année sous forme de subventions continues (dont un montant de 1 milliard de dollars est versé aux provinces et territoires qui administrent le parc de logements conformément aux ententes sur le logement social conclues avec la SCHL) à près de 594 000 ménages habitant dans des logements sociaux existants, y compris 29 300 ménages autochtones vivant dans les réserves.

En plus des subventions continues accordées pour les logements sociaux existants dans les réserves, la SCHL prend de nouveaux engagements en matière de logement dans les réserves pour répondre aux besoins des Premières Nations, notamment la construction de logements sociaux, la rénovation d'habitations ainsi que des investissements dans le développement du potentiel.

En outre, le gouvernement du Canada, par l'entremise de la SCHL, continue de fournir un financement annuel aux termes des ententes concernant l'Investissement dans le logement abordable (IDLA) (2011-2014), qui s'inscrit dans l'investissement fédéral annuel global de 2 milliards de dollars. À l'échelle nationale, la contribution fédérale s'élève à plus de 716 millions de dollars sur trois ans, soit jusqu'au 31 mars 2014.

Les provinces et les territoires peuvent utiliser les fonds de l'IDLA pour diverses activités, notamment la construction, la rénovation, l'aide à l'accession à la propriété, les suppléments au loyer, les allocations-logement et l'hébergement de victimes de violence familiale. Douze des treize provinces et territoires ont signé des ententes concernant l'IDLA. Le Yukon a prolongé l'entente existante aux termes de l'Initiative en matière de logement abordable et des programmes d'aide à la rénovation administrés par la SCHL.

Les dépenses liées à la première année du financement de deux ans destiné au Nunavut et annoncé dans le Plan d'action économique de 2013 seront comptabilisées dans les crédits parlementaires 2013-2014 affectés aux programmes de logement. Ce financement tient compte des besoins particuliers de logement ressentis dans le territoire et servira à construire des logements abordables.

ANALYSE FINANCIÈRE

	Trois mois clos les 30 juin				clos les juin	Écart
(En millions)	2013	2012		2013	2012	
Dépenses liées aux programmes de logement	431	459	(28)	975	1 105	(130)
Charges opérationnelles	28	30	(2)	57	67	(10)
Total des crédits	459	489	(30)	I 032	l 172	(140)

Les crédits dépensés au cours des trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 se sont élevés à 459 millions et 1 032 millions de dollars respectivement. Les crédits dépensés au cours du trimestre comprennent 431 millions de dollars en dépenses liées aux programmes de logement et 28 millions de dollars en charges opérationnelles. Les crédits dépensés au cours des six mois clos le 30 juin 2013 comprennent 975 millions de dollars en dépenses liées aux programmes de logement et 57 millions de dollars en charges opérationnelles. Les dépenses liées aux programmes de logement pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 ont baissé de 6 % (28 millions de dollars) et de 12 % (130 millions de dollars) respectivement par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces baisses sont surtout attribuables à la révision du calendrier des dépenses aux termes de l'Investissement dans le logement abordable.

Les charges opérationnelles connexes se sont élevées à 28 millions et 57 millions de dollars respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013, en baisse de 7 % (2 millions de dollars) et de 15 % (10 millions de dollars) respectivement par rapport aux mêmes périodes en 2012. Ces baisses s'expliquent par les mesures prises par la SCHL en réaction à l'examen des dépenses du gouvernement fédéral.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

La SCHL reçoit des fonds du gouvernement du Canada sous forme de crédits parlementaires pour couvrir les dépenses liées aux programmes de logement, notamment les charges opérationnelles. Le total des crédits comptabilisés au 30 juin 2013 s'est élevé à 1 032 millions de dollars (se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités).

Les crédits parlementaires pour les programmes de logement et les charges opérationnelles connexes sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global de la SCHL selon la comptabilité d'exercice et ne peuvent dépasser le plafond autorisé par le Parlement. Les dépenses engagées mais non encore remboursées sont présentées au bilan consolidé dans les montants à recevoir du gouvernement du Canada. La SCHL gère les pouvoirs financiers afférents aux programmes de logement selon un exercice financier se terminant le 31 mars.

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les crédits autorisés par le Parlement et accordés à la Société pendant l'exercice du gouvernement du Canada (clos le 31 mars) et le montant total comptabilisé par la SCHL depuis le début de son exercice courant, qui correspond à l'année civile.

	Six mois clo	s les 30 juin
(En millions)	2013	2012
Montant prévu pour l'application des programmes de logement :		
Montant autorisé en 2012-2013 (2011-2012)		
Budget principal des dépenses	2 140	I 907
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1, 2}	-	256
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1, 3}	-	-
Budget supplémentaire des dépenses C ^I	-	-
Autorisations législatives inutilisées	-	(1)
	2 140	2 162
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2012 (2011)	(1 514)	(1 365)
Moins les crédits inutilisés pour 2012-2013 (2011-2012)	(53)	(114)
Tranches de 2012-2013 (2011-2012) comptabilisées en 2013 (2012)	573	683
Montant autorisé en 2013-2014 (2012-2013)		
Budget principal des dépenses	2 101	2 140
Loi d'exécution du budget (LEB)	30	-
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1, 2}	-	-
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,3}	-	-
Budget supplémentaire des dépenses C ^I	-	-
	2 3	2 140
Moins la tranche à comptabiliser au cours des prochains trimestres	(1 672)	(1 651)
Tranches de 2013-2014 (2012-2013) comptabilisées en 2013 (2012)	459	489
Total des crédits comptabilisés – six mois clos le 30 juin	I 032	l 172

Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent aux crédits additionnels votés par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

Les crédits de 2 131 millions de dollars approuvés par le Parlement pour l'exercice 2013-2014 comprennent un montant de 30 millions de dollars affecté à la construction de logements abordables au Nunavut qui a été approuvé en vertu du projet de loi C-60 – Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013. Au 30 juin 2013, les dépenses totales par rapport au niveau de référence de 2 131 millions de dollars pour 2013-2014 atteignaient 459 millions de dollars (22 %), ce qui est conforme au Plan.

² En septembre 2008, un investissement de plus de 1,9 milliard de dollars sur cinq ans (de 2009 à 2014) dans le logement et la lutte contre l'itinérance a été réalisé pour répondre aux besoins des Canadiens à faible revenu, des sans-abri et des personnes à risque de le devenir. De ce montant, une tranche de 253,1 millions de dollars par an a été affectée précisément au logement abordable. La tranche de 2011-2012 provenant de cet investissement est incluse dans le tableau ci-dessus.

Le 8 novembre 2012, le Parlement a adopté le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013, qui tient compte de la demande de report de fonds de 3,1 millions de dollars de la SCHL. Les autorisations totales étaient disponibles dans le crédit grâce aux économies déterminées lors de l'examen des dépenses effectué dans le cadre du budget de 2012 (voir la rubrique « Mise en œuvre du budget de 2012 »). Le report de fonds a été déduit de ces économies. Résultat, il n'y a eu aucun effet sur les niveaux de référence de la SCHL.

ACTIVITÉS D'OCTROI DE PRÊTS

La SCHL octroie des prêts en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (LNH) à des organismes de parrainage de logements sociaux subventionnés par le gouvernement fédéral, à des Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités. Le portefeuille de prêts de la SCHL comprend des prêts renouvelables ou non renouvelables aux fins de la production de logements du marché et de logements sociaux. Si un prêt se rapporte à des logements sociaux, ceux-ci peuvent se situer à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves. Les produits des activités d'octroi de prêts sont en majeure partie tirés des intérêts générés par le portefeuille de prêts.

Grâce à de ses activités d'octroi de prêts, la SCHL peut réduire le coût de l'aide gouvernementale requise pour les ensembles de logements sociaux. Des prêts peuvent être offerts à des taux d'intérêt plus bas, puisque la SCHL contracte des emprunts aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État et qu'elle applique son Programme de prêt direct au logement social selon un point d'équilibre.

Dans le passé, afin de réduire au minimum le risque de taux d'intérêt et d'offrir aux clients les meilleurs taus possibles, les conventions de prêt de la SCHL n'autorisaient généralement pas le remboursement anticipé des emprunts. Lorsque la convention de prêt ou une ligne de conduite autorisait le remboursement par anticipation, certaines modalités s'appliquaient, dont la perception de frais.

Le 29 janvier 2013, un changement a été apporté aux modalités de remboursement anticipé des prêts octroyés par la SCHL. En ce qui concerne les ensembles de logements sociaux admissibles dont les immobilisations requièrent des réparations et des rénovations, le gouvernement du Canada a indiqué qu'il accepterait le remboursement anticipé des prêts hypothécaires fermés consentis par la SCHL moyennant une pénalité pour maintien du rendement conforme à celle qui est exigée par les établissements de crédit privés.

ANALYSE FINANCIÈRE

Résultat net

		Trois mois clos les 30 juin		Six mois 30 j		Écart
(En millions)	2013	2012		2013	2012	
Produits d'intérêts	141	156	(15)	285	314	(29)
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers	2	-	2	(6)	(6)	-
Autres produits (charges)	10	10	-	17	16	I
Total des produits	153	166	(13)	296	324	(28)
Charges d'intérêts	138	151	(13)	279	304	(25)
Charges opérationnelles	5	7	(2)	11	13	(2)
Total des charges	143	158	(15)	290	317	(27)
Résultat avant impôt	10	8	2	6	7	(1)
Impôt sur le résultat	2	I	I	(1)	-	(1)
Résultat net	8	7	I	7	7	-

Les activités d'octroi de prêts sont exercées selon le point d'équilibre, car les produits d'intérêts sur les prêts et investissements sont compensés par les charges d'intérêts sur les emprunts utilisés pour financer les prêts ainsi que les charges opérationnelles liées à l'administration du programme.

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts découlant des activités d'octroi de prêts pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 ont diminué comparativement aux mêmes périodes en 2012 par suite d'une baisse des soldes impayés des prêts et de la dette au fur et à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013, le résultat net des activités d'octroi de prêts s'est établi à 8 millions et 7 millions de dollars respectivement, ce qui est semblable aux montants des périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Gestion du capital

Les résultats des activités d'octroi de prêts sont conservés par la Société dans une réserve qui est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars. Cette réserve est composée des éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.

	Au 30 juin	Au 31 décembre	Écart
(En millions)	2013	2012	Ecart
Réserve pour les autres éléments des activités d'octroi de prêts	111	102	9
Réserve pour les gains (pertes) latents	(49)	(118)	69
Réserve pour les activités d'octroi de prêts	62	(16)	78

La Société conserve la réserve pour les autres éléments des activités d'octroi de prêts conformément à sa stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et de gestion du risque de crédit inhérent aux prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts pour les infrastructures municipales (PPIM). Cette réserve a augmenté par rapport au 31 décembre 2012, du fait surtout du produit d'intérêts net cumulatif provenant des activités d'octroi de prêts.

La réserve pour les gains et pertes latents a été constituée pour couvrir les variations latentes de la juste valeur marchande et les écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi. Un montant négatif au titre de la réserve n'a aucune incidence sur la limite prescrite. Cette réserve a augmenté au cours des six derniers mois essentiellement en raison des réévaluations des montants nets au titre des prestations déterminées.

Objectif 2 – Faciliter l'accès des Canadiens à un éventail d'options de logement et encourager la stabilité du système financier et le fonctionnement efficace et la compétitivité au sein du marché du financement de l'habitation, tout en y contribuant et en tenant dûment compte des risques de pertes que la Société encourt

ACTIVITÉS D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Au Canada, en vertu de la loi, les prêteurs assujettis à la réglementation fédérale et la plupart des institutions financières assujetties à une réglementation provinciale doivent faire assurer les prêts hypothécaires à l'habitation lorsque les emprunteurs versent une mise de fonds inférieure à 20 %. On appelle ces prêts hypothécaires prêts à rapport prêt-valeur (RPV) élevé. À cet égard, l'assurance prêt hypothécaire est offerte par la SCHL et par des assureurs hypothécaires du secteur privé, et elle est soutenue par une garantie accordée par le gouvernement du Canada.

L'obligation de contracter une assurance prêt hypothécaire pour les prêts à RPV élevé protège les prêteurs contre les défauts de paiement, de sorte que les emprunteurs admissibles peuvent obtenir du crédit hypothécaire à des taux comparables à ceux qui sont consentis aux emprunteurs qui versent une mise de fonds plus élevée. Ainsi, les emprunteurs admissibles ont accès à un éventail d'options de logement, ce qui contribue à la vigueur et à la stabilité du système du logement.

L'assurance de portefeuille offerte par la SCHL à l'égard de prêts hypothécaires à faible RPV, c'està-dire assortis d'une mise de fonds de 20 % ou plus, n'est pas obligatoire, mais elle soutient le financement hypothécaire au Canada et la concurrence sur le marché en offrant aux prêteurs de toutes tailles des actifs qui peuvent être titrisés.

VOLUME DE PRÊTS ASSURÉS

	Trois mois clos les 30 juin		Écart	Six mois clos les 30 juin		Écart
Mesures	2013	2012		2013	2012	
Volume de prêts assurés (nombre de logements)	114 877	112 152	2 725	166 955	226 197	(59 242)
Volume de prêts assurés (millions de dollars)	20 755	19 5 4 2	1 213	28 950	38 4 96	(9 546)
Pourcentage des logements locatifs et des logements pour propriétaires-occupants à rapport prêt-valeur élevé à l'égard desquels un prêt hypothécaire a été assuré et qui se						
trouvent dans un marché moins bien servi	46,6 %	44,1 %	2,5 pts	47,5 %	43,5 %	4,0 pts

Le volume de prêts assurés par la SCHL est tributaire de l'économie, des marchés de l'habitation, des pressions de la concurrence et du contexte réglementaire.

Les paramètres du gouvernement du Canada en matière d'assurance prêt hypothécaire, mis en application en octobre 2008 puis révisés successivement en 2010, en 2011 et en 2012, qui précisent quels types de prêts hypothécaires sont admissibles à une assurance garantie par l'État, ont eu pour effet de réduire la taille du marché de l'assurance des prêts hypothécaires à RPV élevé pour propriétaires-occupants. De plus, la tendance à la baisse constatée dans les mises en chantier à la fin du trimestre a eu des répercussions sur la taille de l'ensemble du marché hypothécaire et, par conséquent, sur le segment assuré de ce marché.

Comparaison des données trimestrielles – T2 2012 et T2 2013

Le volume total de prêts assurés (en nombre de logements) de la SCHL pour les trois mois clos le 30 juin 2013, a augmenté d'environ 2% par rapport à celui de la période correspondante en 2012, en raison des facteurs suivants :

- Pour les logements de propriétaires-occupants, le volume de prêts pour achat a baissé d'environ 16 %, alors que le volume de prêts de refinancement a chuté de 60 %, comparativement à la période correspondante en 2012. Les prêts de refinancement dont le RPV dépasse 80 % ont été en quelque sorte éliminés à la suite de l'entrée en vigueur des plus récents changement aux paramètres de l'assurance prêt hypothécaire en juillet 2012.
- Le volume d'assurance de portefeuille s'est gonflé d'environ 232 % comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Au début de 2012, la SCHL a réduit l'accès à son produit d'assurance de portefeuille au moyen d'un mécanisme d'attribution qui a permis de ramener les volumes aux niveaux enregistrés avant la crise de liquidité. Les prêteurs ont réagi en concentrant leurs activités d'assurance de portefeuille au début du premier trimestre de 2012 pour ensuite les réduire sensiblement au deuxième trimestre. En comparaison, les volumes d'assurance de portefeuille souscrits ont été négligeables au premier trimestre de 2013 pour connaître ensuite une hausse importante dans les trois mois suivants. En glissement annuel, ces écarts sont donc attribuables à une répartition différente dans le temps des activités d'achat du produit d'assurance de portefeuille de la part des prêteurs. Les volumes d'achat de l'assurance de portefeuille sont très variables à l'échelle trimestrielle. Cependant, étant donné que l'offre de ce produit en 2013 est identique à celle de 2012, il faut s'attendre à ce que les fluctuations d'une année à l'autre soient minimes.
- Le volume de prêts assurés pour immeubles collectifs a progressé d'à peu près 12 % par rapport à la même période en 2012, ce qui correspond aux attentes. Ce segment des activités d'assurance prêt hypothécaire se compose des prêts consentis pour la construction, l'achat et le refinancement d'immeubles collectifs résidentiels (immeubles locatifs, établissements de soins autorisés et résidences pour personnes âgées, ensembles de logements abordables et logements pour étudiants), ainsi que pour la construction d'immeubles de logements en copropriété. La hausse des volumes dans ce créneau est largement attribuable à une progression des activités liées au refinancement des immeubles collectifs. L'activité dans ce segment peut varier considérablement d'un trimestre à l'autre.

Comparaison des données cumulatives – T2 2012 et T2 2013

Dans l'ensemble, le volume de prêts assurés (en nombre de logements) pour les six mois clos le 30 juin 2013 a été d'environ 26 % inférieur à celui de la même période en 2012, ce qui s'explique principalement par la baisse du volume de l'assurance de portefeuille, ainsi que par la réduction de la taille du marché de l'assurance des prêts à RPV élevé pour propriétaires-occupants faisant suite à l'entrée en vigueur, en juillet 2012, de nouveaux paramètres relatifs à l'assurance prêt hypothécaire.

- En ce qui concerne les logements de propriétaires-occupants, le volume des prêts pour achat a baissé d'environ 19 % alors que le volume de prêts de refinancement a chuté de 64 %, comparativement à la période correspondante en 2012. Les prêts de refinancement dont le RPV dépasse 80 % ont été en quelque sorte éliminés à la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux paramètres de l'assurance prêt hypothécaire en juillet 2012.
- Le volume d'assurance de portefeuille était inférieur d'environ 38 % à ce qu'il était à la même période de l'exercice précédent. Cette baisse, en glissement annuel, est attribuable à une répartition différente dans le temps des activités d'achat du produit d'assurance de portefeuille de la part des prêteurs jusqu'ici en 2013, comparativement au premier semestre de 2012. L'an dernier, presque tout le volume d'assurance de portefeuille offert par la SCHL (94 %) avait été acheté dans les six premiers mois, alors qu'en 2013, la demande des prêteurs est mieux répartie, puisque seulement 58 % de l'offre a été souscrite pendant les deux premiers trimestres.
- Le volume de prêts pour immeubles collectifs a progressé d'à peu près 8,8 % par rapport à la même période en 2012, ce qui correspond aux attentes. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des volumes liés aux prêts de refinancement comparativement à l'exercice précédent. Combinée au recul de l'activité dans le segment des prêts achat pour propriétaires-occupants et celui de l'assurance de portefeuille mentionnés précédemment, cette croissance a eu pour effet d'accroitre la proportion des prêts pour immeubles collectifs sur le volume total de prêts assurés. Elle explique aussi la hausse de quatre points de pourcentage, en glissement annuel, constatée relativement à des logements qui se trouvent dans un marché moins bien servi. L'activité dans le segment des immeubles collectifs peut varier considérablement d'un trimestre à l'autre.

CONTRATS D'ASSURANCE EN VIGUEUR

	Au 30 juin	Au 31 décembre	Écart
(En milliards)	2013	2012	
Total des contrats d'assurance en vigueur	562,1	566,1	(4)
Prêts à RPV élevé pour propriétaires-occupants	288,8	290,3	(1,5)
Assurance de portefeuille (prêts à faible RPV)	225,7	229,5	(3,8)
Prêts pour immeubles collectifs résidentiels	47,6	46,3	1,3

À la clôture du deuxième trimestre de 2013, le volume des contrats d'assurance en vigueur de la SCHL s'établissait à 562,1 milliards de dollars, soit 4 milliards de moins qu'à la fin de 2012.

À l'instar des volumes observés à la clôture de l'exercice 2012, à peu près 40 % de l'encours d'assurance actuel de la SCHL est composé de prêts à faible RPV, c'est-à-dire des prêts dont le rapport prêt-valeur initial était de 80 % ou moins.

L'assurance de portefeuille permet aux prêteurs de souscrire de l'assurance pour des blocs de prêts hypothécaires à faible rapport prêt-valeur antérieurement non assurés. Dès qu'ils sont assurés, ces prêts peuvent être titrisés, ce qui permet aux prêteurs d'avoir accès à du financement pour leurs actifs hypothécaires et favorise par le fait même la concurrence sur les marchés du crédit hypothécaire pour les prêteurs de toutes tailles.

La SCHL s'attend à ce que les remboursements des prêts hypothécaires se poursuivent au rythme d'environ 60 à 65 milliards de dollars par année. Ces remboursements compensent les hausses futures de l'encours d'assurance de la SCHL résultant de la souscription de nouveaux contrats d'assurance.

En vertu de l'article 11 de la LNH, l'encours total des prêts assurés par la SCHL ne peut pas dépasser 600 milliards de dollars.

ANALYSE FINANCIÈRE

Les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire sont composés des primes d'assurance, des droits de demande d'assurance visant des prêts pour immeubles collectifs résidentiels et des produits de placements. Les primes et droits sont perçus à la date de prise d'effet du contrat d'assurance prêt hypothécaire et comptabilisés en produits pendant la période de couverture d'assurance conformément à des facteurs actuariels qui tiennent compte des tendances à long terme du risque de défaut. Ces facteurs font l'objet d'un examen annuel par l'actuaire externe nommé par la SCHL.

Puisque la SCHL a le mandat d'exercer ses activités d'assurance prêt hypothécaire dans un contexte commercial, les primes et droits perçus ainsi que les intérêts générés couvrent les règlements d'assurance et les autres charges, tout en procurant un rendement raisonnable au gouvernement du Canada. La Société exerce ses activités d'assurance prêt hypothécaire sans qu'il en coûte un sou aux contribuables canadiens. Au cours de la dernière décennie, les activités d'assurance de la SCHL ont contribué pour plus de 15 milliards de dollars, sur une contribution totale de 17 milliards apportée par la Société, à l'amélioration de la situation financière du gouvernement.

	Trois mois 30 jui		Écart	Six mois o 30 ju		Écart
(En millions)	2013	2012		2013	2012	
Primes et droits acquis	438	448	(10)	853	873	(20)
Produits de placements	145	134	П	282	280	2
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers	14	(24)	38	32	27	5
Gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers	7	(31)	38	35	30	5
Autres produits	10	-	10	11	I	10
Total des produits	614	527	87	1 213	1211	2
Charges d'intérêts	1	I	-	2	2	-
Charges opérationnelles	54	50	4	113	109	4
Charge au titre des règlements nets						
Pertes sur règlements Variation de la provision pour	117	168	(51)	250	322	(72)
règlements	(62)	(26)	(36)	(82)	(61)	(21)
Total des charges	110	193	(83)	283	372	(89)
Résultat avant impôt	504	334	170	930	839	91
Impôt sur le résultat	120	81	39	224	206	18
Résultat net	384	253	131	706	633	73

Produits

Comparaison des données trimestrielles – T2 2012 et T2 2013

Le total des produits pour les trois mois clos le 30 juin 2013 s'est élevé à 614 millions de dollars, soit 87 millions de plus que durant la même période en 2012.

Cette progression est principalement attribuable aux résultats suivants :

Les produits de placements ont augmenté de 11 millions au deuxième trimestre de 2013 comparativement à la même période en 2012, en raison d'une hausse des dividendes reçus.

Pour les trois mois clos le 30 juin, les gains nets latents sur les instruments financiers se sont accrus de 38 millions de dollars par rapport au deuxième trimestre de 2012, par suite des fluctuations des cours du marché touchant les placements détenus à des fins de transaction.

Les gains nets réalisés sur les instruments financiers ont été de 38 millions supérieurs à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Cette hausse témoigne d'une progression des gains sur les ventes d'actions et d'obligations.

Les autres produits ont enregistré une hausse de 10 millions de dollars comparativement à la même période en 2012, qui s'explique par l'expiration d'un programme fournissant une aide fédérale aux propriétaires-occupants dont les fondations ont été endommagées par la pyrite.

Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par une baisse de 10 millions de dollars des primes et droits acquis pour les trois mois clos le 30 juin 2013 par rapport à la même période en 2012, découlant d'une contraction des volumes d'assurance au cours des dernières années.

Comparaison des données cumulatives – T2 2012 et T2 2013

Le total des produits pour les six mois clos le 30 juin 2013 est demeuré relativement stable, à 1 213 millions de dollars, comparativement au premier semestre de l'exercice précédent, avec quelques variations à l'échelle des postes du bilan. En cumul annuel, les primes et droits acquis ont décliné de 20 millions de dollars, une baisse partiellement contrebalancée par une hausse de 10 millions de dollars des autres produits, tel qu'il est expliqué dans la section précédente sur la comparaison des données trimestrielles.

Charges

Comparaison des données trimestrielles – T2 2012 et T2 2013

Le total des charges pour les trois mois clos le 30 juin 2013 s'est établi à 110 millions de dollars, soit 83 millions de moins qu'au second trimestre de 2012.

Cette diminution est principalement attribuable à une baisse des règlements nets, qui se sont chiffrés à 55 millions de dollars au deuxième trimestre de 2013, soit à 87 millions de moins qu'à la même période du dernier exercice. Les règlements nets comprennent deux composantes :

- les pertes sur règlements;
- la variation de la provision pour règlements.

Les pertes sur règlements correspondent aux pertes sur les règlements réels qui ont été déclarés par les prêteurs et payés par la SCHL. Elles ont diminué de 51 millions de dollars (30 %) au deuxième trimestre de 2013 par rapport à la période correspondante en 2012. Cette réduction est due à une baisse du volume des demandes de règlement (16 % de moins qu'au deuxième trimestre de 2012) coïncidant avec l'amélioration de la conjoncture économique. Dans le sillage de la tendance observée en 2012 et au premier trimestre de 2013, le montant des recouvrements a continué de s'accroître au second trimestre de 2013, pour dépasser le montant récupéré durant la même période de l'exercice précédent. Toute augmentation des recouvrements au cours d'une période vient diminuer les pertes sur règlements enregistrées pendant cette période.

La provision pour règlements est une estimation des pertes futures éventuelles liées aux prêts hypothécaires qui sont en souffrance, mais qui n'ont pas encore donné lieu à une demande de règlement par le prêteur. Cette estimation est le résultat de prévisions actuarielles fondées sur un certain nombre d'hypothèses économiques.

Ce montant est estimatif, étant donné que beaucoup d'emprunteurs concernés bénéficieront des mesures de gestion des cas de défaut mises en place avec l'appui de la SCHL, ce qui leur permettra de surmonter leurs difficultés financières et de conserver leur logement.

Au second trimestre de 2013, la provision pour règlements a été abaissée de 62 millions de dollars pour tenir compte du fléchissement global des pertes éventuelles attendues, qui concorde avec l'amélioration de la conjoncture économique et la réduction du nombre de prêts en souffrance.

Ce recul plus accentué au deuxième trimestre de 2013 (-62 millions) de la provision pour règlements par rapport à la même période en 2012 (-26 millions) est principalement attribuable à une diminution constante du nombre de prêts en souffrance et à une hausse des prix des habitations plus forte que prévu.

Comparaison des données cumulatives – T2 2012 et T2 2013

Le total des charges pour les six mois clos le 30 juin 2013 s'est établi à 283 millions de dollars, soit 89 millions de moins que le total des charges constaté au cours de la période correspondante en 2012. Cette diminution est surtout attribuable aux règlements nets, qui se sont établis à 168 millions de dollars pour les six mois clos le 30 juin 2013, soit 93 millions de moins qu'à la même période en 2012.

Les pertes sur règlements ont été inférieures de 72 millions de dollars à celles du semestre correspondant en 2012. Cette réduction est due à une baisse du volume des demandes de règlement (15 % de moins qu'au premier semestre de 2012), tel qu'il est expliqué précédemment dans la comparaison des données trimestrielles.

Au premier semestre de 2013, la provision pour règlements a été abaissée de 82 millions de dollars pour tenir compte du fléchissement global des pertes éventuelles attendues, comme mentionné dans la section précédente sur la comparaison des données trimestrielles.

Résultat net

Le résultat net des activités d'assurance prêt hypothécaire pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 s'est élevé respectivement à 384 millions et à 706 millions de dollars, en hausse de 131 millions (52 %) et de 73 millions (12 %) respectivement par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cet accroissement est surtout attribuable à la réduction des règlements nets décrite plus haut. Le résultat net du trimestre a augmenté dans une plus grande proportion qu'au premier semestre en raison principalement des écarts dans le total des produits expliqués précédemment. La hausse du résultat avant impôt pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 s'est traduite par une augmentation respective de l'impôt sur le résultat de 39 millions et de 18 millions de dollars, comparativement aux mêmes périodes en 2012.

Autres mesures financières

	Trois mois clos les 30 juin		Écart		Six mois clos les 30 juin	
Mesures	2013	2012		2013	2012	
Primes et droits perçus (total, en millions de dollars) :	376	471	(95)	586	775	(189)
Propriétaires-occupants	84 %	90 %	(6 pts)	81%	87 %	(6 pts)
Immeubles collectifs résidentiels	16%	10 %	6 pts	19%	13 %	6 pts
Ratio des charges opérationnelles	12 %	11 %	l pt	13 %	12 %	l pt
Indice de l'importance des règlements	29,0 %	29,4 %	(0,4 pt)	29,8 %	31,1 %	(1,3 pt)

Les montants des primes et droits perçus pendant les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2013 ont été respectivement de 95 millions et de 189 millions de dollars inférieurs à ceux des mêmes périodes de l'exercice précédent, par suite de la baisse des volumes d'assurance et de la réduction de la taille du marché de l'assurance des prêts hypothécaires à RPV élevé pour propriétaires-occupants. Cette baisse a été partiellement atténuée par l'accroissement des volumes associés aux immeubles collectifs résidentiels, ce qui explique le recul de six points de pourcentage des primes et droits perçus pour le segment des habitations pour propriétaires-occupants et l'augmentation correspondante pour celui des immeubles collectifs résidentiels.

L'indice de l'importance des règlements correspond au rapport entre les pertes sur règlements et le montant initial des prêts assurés pour les règlements payés au cours de la période. Les légères variations de l'indice de l'importance des règlements de la SCHL, comme les replis de 0,4 et de 1,3 point de pourcentage observés respectivement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2013, comparativement aux mêmes périodes de l'exercice précédent, peuvent être attribuables aux fluctuations de la proportion de ventes assorties du règlement du déficit résiduaire, des prix des habitations et des niveaux de recouvrement.

Gestion du capital

	Au 30 juin	Au 31 décembre	Écart
(En millions, sauf indication contraire)	2013	2012	
Résultats non distribués des activités d'assurance prêt hypothécaire	12 478	11 657	821
Capital affecté des activités d'assurance prêt hypothécaire			
Résultats non distribués affectés	10 570	9 983	587
Cumul des autres éléments du résultat global	804	I 047	(243)
Total du capital affecté	11 374	11 030	344
Résultats non distribués non affectés	I 908	I 674	234
Total des capitaux propres	13 282	12 704	578
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (TCM de 100%)	234 %	231 %	3 pts
Cible interne de capital de la SCHL (% selon le TCM)	175 %	175 %	-
Cible de capital immobilisé de la SCHL (% selon le TCM)	200 %	200 %	-

Conformément à son cadre de gestion du capital, la SCHL respecte les règlements et lignes directrices du BSIF applicables aux institutions financières du secteur privé pour protéger les contribuables canadiens contre les coûts futurs éventuels découlant des activités d'assurance prêt hypothécaire.

Le BSIF a pour projet d'élaborer une nouvelle ligne directrice distincte sur les exigences de fonds propres à l'intention des assureurs hypothécaires, laquelle devrait entrer en application en 2015. La nouvelle ligne directrice, qui se traduira par la mise en place d'une nouvelle structure en matière de capitalisation, pourrait avoir une incidence sur la manière dont les niveaux de capital sont déterminés.

Le test du capital minimal (TCM) permet d'établir le ratio du capital disponible sur le capital requis. Le capital requis est établi en appliquant les coefficients de pondération des risques du BSIF aux actifs et passifs des activités d'assurance prêt hypothécaire.

Le 1^{er} janvier 2013, le BSIF portait de 50 à 75 points de base la marge pour risque de taux d'intérêt, ce qui a eu pour effet de ramener le niveau de capital selon le TCM de 231 % au 31 décembre 2012 à 220 % au 1^{er} janvier 2013. Cette majoration de la marge pour risque de taux d'intérêt a occasionné une augmentation de 344 millions de dollars du capital affecté de la Société par rapport au niveau constaté le 31 décembre 2012 (11 374 millions).

Le capital total disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire selon le TCM était de 234 % au 30 juin 2013 (en hausse par rapport à un TCM de 220 % au 1^{er} janvier 2013), ce qui dénote la rentabilité constante des activités d'assurance de la SCHL. Le capital disponible des activités d'assurance correspond à plus du double du capital minimal requis en vertu des lignes directrices du BSIF.

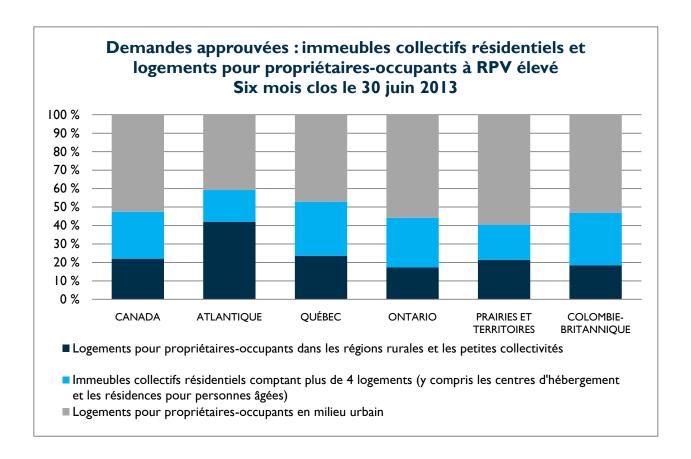
Les activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL sont entièrement capitalisées, les résultats non distribués affectés à la capitalisation s'élevant à 10 570 millions de dollars au deuxième trimestre de 2013 et le cumul des autres éléments du résultat global (CAERG), à 804 millions.

SERVIR LES SEGMENTS DE MARCHÉ NÉGLIGÉS

La SCHL contribue à la stabilité du système financier, y compris des marchés de l'habitation, en offrant aux Canadiens admissibles de toutes les régions du pays une gamme d'options de logement, et ce, que la conjoncture économique soit bonne ou mauvaise. Elle se distingue ainsi de ses concurrents du secteur privé, qui ont toute latitude pour choisir les marchés sur lesquels ils exercent leurs activités. L'écart de 10 % entre la garantie gouvernementale dont bénéficie la SCHL et celle fournie aux assureurs privés est destiné à compenser la Société pour cette différence.

La SCHL continue d'être le seul assureur hypothécaire pour immeubles collectifs résidentiels de grande taille, y compris les centres d'hébergement et les résidences pour personnes âgées. Le soutien exclusif qu'offre la SCHL à ces types d'habitation est essentiel pour favoriser l'offre et maintenir la disponibilité d'un large éventail d'options de logement au Canada.

La SCHL est également le principal assureur hypothécaire pour les logements situés dans les régions rurales et les petits marchés du pays. Parmi les logements locatifs et les logements pour propriétaires-occupants à l'égard desquels un prêt hypothécaire a été assuré par la SCHL, le pourcentage se trouvant dans un marché moins bien servi dépassait légèrement les 47 % pour les six premiers mois de 2013, ce qui est essentiellement identique au résultat enregistré à la clôture de 2012.



GESTION PRUDENTE DES RISQUES

Les caractéristiques de l'ensemble des prêts assurés par la SCHL, au 30 juin 2013, illustrent la nature et le niveau des risques liés à ses activités d'assurance prêt hypothécaire. La Société fait preuve de rigueur et de diligence raisonnable lorsqu'elle évalue les demandes d'assurance prêt hypothécaire. Toutes les demandes sont initialement examinées et évaluées par les prêteurs avant d'être présentées à la SCHL. Lorsque cette dernière reçoit une demande d'assurance prêt hypothécaire, elle évalue les risques liés à l'emprunteur, à la propriété et au marché dans lequel se trouve la propriété, ainsi que l'ensemble du dossier présenté. Les principaux facteurs de risque liés à l'emprunteur concernent notamment le montant et la source de la mise de fonds. Des normes strictes de crédit sont aussi appliquées pour confirmer la capacité de l'emprunteur à gérer ses obligations financières.

Tel qu'il est indiqué dans le tableau qui suit, pour la majorité (soit 76 %) des prêts hypothécaires assurés par la SCHL, le rapport prêt-valeur (RPV) est actuellement d'au plus 80 % en fonction de la valeur courante de la propriété. En ce qui concerne les prêts à faible RPV et à RPV élevé pour propriétaires-occupants assurés par la SCHL, l'avoir propre foncier moyen est demeuré stable à 45 % au 30 juin 2013.

Contrats d'assurance en vigueur		Au 30 juin 201	Au 31 décembre 2012	
pour logements de propriétaires- occupants selon le RPV établi d'après la valeur courante de la propriété ¹ (%)	Prêts à RPV élevé	Assurance de portefeuille (prêts à faible RPV)	Prêts à faible RPV et à RPV élevé	Prêts à faible RPV et à RPV élevé
50 % ou moins	8	39	22	22
50,01 à 60 %	6	20	12	12
60,01 à 70 %	14	24	19	18
70,01 à 80 %	29	17	23	24
80,01 à 90 %	32	_	18	17
90,01 à 95 %	10	_	6	6
Plus de 95 %	1	_		1
RPV moyen courant	67	43	55	55
Avoir propre foncier moyen courant	33	57	45	45

Le RPV est fondé sur la valeur courante de la propriété en tenant compte des variations des prix de revente sur le marché local.

La période d'amortissement moyenne au moment de l'approbation des prêts s'est légèrement allongée pour les immeubles collectifs résidentiels, tandis qu'elle est restée stable à 25 ans pour l'ensemble des prêts à la fin de la période close le 30 juin 2013.

	Au 3	Au 31 décembre 2012		
Contrats d'assurance en vigueur selon la période d'amortissement (en années)	Prêts à faible RPV et à RPV élevé pour propriétaires- occupants	Prêts pour immeubles collectifs résidentiels	Tous les types de prêts	Tous les types de prêts
Période d'amortissement moyenne au moment de l'approbation de la demande	25	26	25	25

Selon l'analyse de la SCHL, plus du tiers des emprunteurs ayant contracté un prêt à RPV élevé à taux fixe assuré par la Société sont constamment en avance sur le calendrier d'amortissement prévu par une marge équivalant à au moins un versement par année. La proportion grimpe à environ trois sur quatre si l'on considère les emprunteurs qui sont en avance sur leur calendrier, peu importe la marge. Les remboursements anticipés raccourcissent la période d'amortissement globale, réduisent les frais d'intérêts, font augmenter plus rapidement l'avoir propre foncier et atténuent les risques courus avec le temps.

Au 30 juin 2013, les prêts pour propriétaires-occupants dont le rapport prêt-valeur dépassait 80 %, au moment de l'octroi, affichaient un solde moyen de 178 212 \$, soit environ 17 % de plus que celui des prêts à faible RPV en cours de remboursement souscrit aux termes de l'assurance de portefeuille. Ces chiffres tiennent compte de l'amortissement normal de même que des remboursements anticipés.

		Au 30 jui	n 2013		Au 31 décembre 2012
Contrats d'assurance en vigueur selon le montant du prêt (%)	Prêts à RPV élevé pour propriétaires- occupants	Assurance de portefeuille (prêts à faible RPV)	Prêts pour immeubles collectifs résidentiels (par logement)	Tous les types de prêts	Tous les types de prêts
Plus de 550 000 \$	4	7	-	4	5
400 001 \$ à 550 000 \$	9	8	-	8	8
250 001 \$ à 400 000 \$	32	25	I	27	27
100 001 \$ à 250 000 \$	46	46	22	44	44
60 001 \$ à 100 000 \$	6	9	36	10	9
60 000 \$ ou moins	3	5	41	7	7
Solde moyen des prêts (\$)	178 212	152 507	52 917	140 581	140 587

GESTION DU RISQUE DE PORTEFEUILLE PAR LA DIVERSIFICATION

Conformément à son mandat, la SCHL fournit de l'assurance prêt hypothécaire partout au Canada, de sorte que le risque est réparti entre toutes les provinces et tous les territoires et, par conséquent, entre diverses régions où les perspectives économiques peuvent varier.

	Au 30 juin 2013				Au 31 décembre 2012
Contrats d'assurance en vigueur selon la province (%)	Prêts à RPV élevé pour propriétaires- occupants	Assurance de portefeuille (prêts à faible RPV)	Prêts pour immeubles collectifs résidentiels	Tous les types de prêts	Tous les types de prêts
Ontario	36,7	46,2	35,7	40,5	40,8
Colombie-Britannique	12,6	20,1	12,8	15,7	15,8
Alberta	17,7	14,5	11,4	15,9	15,6
Québec	19,9	12,0	30,0	17,5	17,3
Nouvelle-Écosse	2,6	1,7	3,6	2,3	2,4
Saskatchewan	2,9	1,9	1,4	2,4	2,3
Manitoba	3,2	1,6	2,9	2,6	2,5
Nouveau-Brunswick	2,2	0,8	1,0	1,5	1,5
Terre-Neuve	1,5	0,9	0,3	1,1	1,2
Île-du-Prince-Édouard	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3
Territoires	0,4	0,1	0,6	0,3	0,3

GESTION DE LA QUALITÉ DU PORTEFEUILLE PAR UNE SOUSCRIPTION **PRUDENTE**

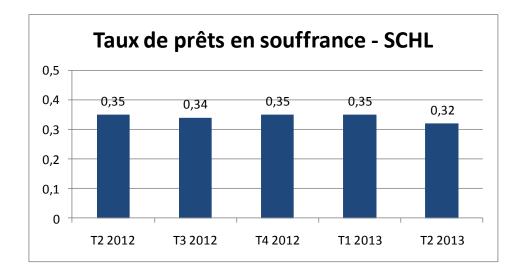
Au Canada, les pointages de crédit varient généralement entre 300 et 900. Plus le pointage est élevé, plus faible est le risque de défaut de paiement de l'emprunteur. Pour être admissible à un prêt à RPV élevé assuré par la SCHL, l'emprunteur ou le coemprunteur doit avoir un pointage de crédit minimal de 600, conformément aux paramètres de la garantie gouvernementale instaurés en 2008.

Contrats	Au 30 juin 2013		Au 31 décembre 2012		
d'assurance en vigueur selon le pointage de crédit à la conclusion du prêt (%)	Prêts à RPV élevé pour propriétaires- occupants	Assurance de portefeuille (prêts à faible RPV)	Prêts à RPV élevé pour propriétaires- occupants	Assurance de portefeuille (prêts à faible RPV)	
Aucun pointage	1	I	1	I	
0 à 599	1	I	1	I	
600 à 659	8	4	9	4	
660 à 699	15	9	15	9	
700 ou plus	75	85	74	85	
Pointage moyen à la conclusion du prêt	727	756	726	755	

Contrats	Six mois clos les 30 juin					
d'assurance approuvés selon le	20	13	20	12		
pointage de crédit à la conclusion du prêt (%)	Prêts à RPV élevé pour propriétaires- occupants	Assurance de portefeuille (prêts à faible RPV)	Prêts à RPV élevé pour propriétaires- occupants	Assurance de portefeuille (prêts à faible RPV)		
Aucun pointage	-	-	-	-		
0 à 599	-	I	_	1		
600 à 659	5	2	7	3		
660 à 699	13	5	15	7		
700 ou plus	82	92	78	89		
Pointage moyen à la conclusion du prêt	741	766	736	760		

La SCHL a pu maintenir une excellente position sur le marché et gérer ses risques efficacement tout en appliquant des pratiques de souscription prudentes. La preuve en est le pointage de crédit moyen de 727 qu'affichaient les propriétaires-occupants détenant un prêt hypothécaire à RPV élevé assuré par la SCHL au 30 juin 2013. Le pointage moyen pour les prêts pour propriétaires-occupants approuvés au cours des six premiers mois de 2013 s'est établi à 741, alors qu'il était à 736 à pareille date en 2012. Ces pointages élevés reflètent également la solide capacité des emprunteurs ayant contracté un prêt hypothécaire assuré par la SCHL à gérer leurs dettes. Récemment, les pointages de crédit pour les prêts approuvés ont eu tendance à s'améliorer. Ils illustrent bien le rehaussement global du profil de risque des prêts contenus dans le portefeuille de la SCHL, soutenu par les pratiques de souscription prudentes, et les changements apportés aux paramètres de la garantie gouvernementale, dont les raccourcissements successifs des périodes d'amortissement maximales de 40 à 25 ans et la diminution du RPV maximal qui est passé de 95 à 80 % en ce qui concerne les refinancements.

Le taux global de prêts hypothécaires en souffrance de la SCHL s'est établi à 0,32 % au 30 juin 2013, une amélioration de 0,03 point de pourcentage comparativement au taux de 0,35 % affiché au premier trimestre de 2013 et à la fin de 2012, et de 0,02 point de pourcentage par rapport à la même période l'an dernier. Le fléchissement du taux global de prêts en souffrance, observé d'une année à l'autre, découle de l'amélioration du taux enregistré pour les prêts pour propriétaires-occupants, tandis que le taux constaté pour l'assurance de portefeuille demeurait relativement stable.



La SCHL calcule son taux de prêts hypothécaires en souffrance en déterminant le rapport des prêts dont les paiements sont en retard depuis plus de 90 jours (c'est-à-dire les prêts aux propriétaires-occupants pour lesquels aucun paiement n'a été reçu depuis 90 jours) au nombre de prêts assurés en cours de remboursement. Ce taux comprend tous les prêts en souffrance, peu importe que le prêteur ait intenté une poursuite ou que la SCHL ait approuvé un sauvetage. Les prêts assurés en cours de remboursement servent de base au calcul.

La SCHL collabore étroitement avec les prêteurs afin d'aider les emprunteurs touchés par les récentes inondations en Alberta et dans l'Ouest canadien en leur proposant ses outils de gestion des cas de défaut. La Société donne également des conseils aux prêteurs et autres conseillers en prêts hypothécaires sur la souscription de prêts garantis par des propriétés touchées par les inondations. Au chapitre du règlement des demandes, bien que l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL demeure en vigueur pour les propriétés touchées par les inondations en Alberta, elle n'a pas pour but de couvrir les dommages subis par une propriété, qu'ils soient attribuables à une catastrophe naturelle ou à un cas de force majeure. Par ailleurs, la Province de l'Alberta a mis en place un programme d'aide aux propriétaires-occupants victimes des inondations afin que ces derniers puissent réparer ou reconstruire les maisons endommagées.

ACTIVITÉS DE TITRISATION ET FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION

Les programmes de titrisation de la SCHL concourent à la robustesse et à la stabilité du système canadien de financement de l'habitation en veillant à ce que les prêteurs, et indirectement les emprunteurs, aient accès à une offre suffisante de fonds destinés au crédit hypothécaire à l'habitation, quelle que soit la phase du cycle économique ou la conjoncture du marché.

Aux termes de ses programmes de titrisation, la SCHL cautionne le remboursement périodique du capital et le versement des intérêts se rapportant aux titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) par des institutions financières, ainsi qu'aux Obligations hypothécaires du Canada (OHC) émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Ces activités sont de nature commerciale et ne sont pas soutenues par des crédits parlementaires.

Dans le cadre du Programme des TH LNH, les émetteurs agréés regroupent des prêts hypothécaires à l'habitation assurés sous forme de TH LNH négociables et offrent ainsi aux investisseurs l'occasion d'acquérir des placements sûrs de grande qualité adossés à des créances hypothécaires à l'habitation canadiennes. Le programme accroît l'efficience du marché hypothécaire et favorise la concurrence, ce qui contribue à la disponibilité du crédit hypothécaire. Aux termes du Programme des OHC, la Fiducie du Canada pour l'habitation vend des obligations à des investisseurs canadiens et étrangers et utilise les fonds ainsi recueillis pour acheter des TH LNH, ce qui accroît davantage l'offre de fonds pour le crédit hypothécaire consenti aux Canadiens.

TITRES CAUTIONNÉS

	30 juin	Écart	
Mesures	2013	2012	Ecart
Titres cautionnés (M\$)	73 113	66 428	6 685
TH LNH du marché	53 113	46 428	6 685
OHC	20 000	20 000	-
Taux de titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation!	29,9 %	28,9 %	l pt

Information à jour le 30 avril 2013

Pour les six mois se terminant le 30 juin 2013, les nouveaux titres cautionnés par la SCHL ont atteint 73,1 milliards de dollars. Ce montant excède les 66,4 milliards de dollars inscrits au 30 juin 2012 du fait essentiellement des plus grands volumes de TH LNH. Les émetteurs agréés avaient émis, au 30 juin 2013, pour 53 milliards de dollars de TH LNH du marché cautionnés par la SCHL, comparativement aux 46 milliards enregistrés à la même date en 2012.

Aux termes du Programme des OHC, les émissions et cautionnements d'Obligations hypothécaires du Canada ont atteint une valeur de 20 milliards de dollars.

Les tableaux qui suivent résument les émissions et échéances aux termes du Programme des OHC et du PAPHA pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013.

		ОН	ıc	
	Trois mois clo	os les 30 juin	Six mois clo	os les 30 juin
(En milliards)	2013	2012	2013	2012
Solde d'ouverture	213	212	203	201
Émissions et achats	10	9	20	20
Échéances	19	18	19	18
Solde de clôture	204	203	204	203

	PAPHA'					
	Trois mois clo	os les 30 juin	Six mois clo	os les 30 juin		
(En milliards)	2013	2012	2013	2012		
Solde d'ouverture	52	55	53	55		
Échéances	1	1	2	l I		
Solde de clôture	51	54	51	54		

 $^{^{\}rm I}$ Le PAPHA a débuté en septembre 2008 et a pris fin le 31 mars 2010.

L'encours des titres cautionnés par la SCHL totalisait 399,6 milliards de dollars au 30 juin 2013, soit 5 % de plus qu'au 31 décembre 2012 (382 milliards) et 6 % de plus que les 377 milliards de dollars enregistrés au 30 juin 2012. La Société doit respecter le plafond prescrit de 600 milliards de dollars en ce qui concerne l'encours des cautionnements. Pour 2013, le plafond des cautionnements de TH LNH a été fixé à 85 milliards de dollars.

PLEINS FEUX SUR LE FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE AU CANADA

Le coût du financement et la disponibilité des fonds ont été relativement moins volatils au Canada qu'ailleurs dans le monde, puisque les prêteurs canadiens s'appuient sur une base de financement diversifiée et stable qui comprend les dépôts des clients et le financement sur les marchés financiers (par exemple, la titrisation, les obligations sécurisées et les autres titres de créance des entreprises).

Depuis très longtemps, les dépôts constituent la principale source de financement des institutions de dépôt canadiennes. Selon les estimations, ils représenteraient près de 60 % de la combinaison de financement. Aujourd'hui, les dépôts demeurent une des sources de financement les moins coûteuses.

Les programmes des TH LNH et des OHC remportent beaucoup de succès et s'avèrent fondamentaux dans la diversification du financement mis à la disposition des institutions financières canadiennes. Les participants aux programmes, plus particulièrement les prêteurs de moindre envergure bénéficient de la stabilité et de la fiabilité d'accès de ces programmes. Ils peuvent ainsi concurrencer les établissements prêteurs mieux établis et de plus grande taille sur le plan des coûts, des modalités et des produits, ce qui maintient la compétitivité au sein du secteur canadien du crédit hypothécaire à l'habitation.

En 2008, la SCHL a pris des mesures pour favoriser la concurrence sur le marché hypothécaire en revoyant la méthode d'affectation des fonds des OHC de sorte que les prêteurs de moindre envergure aient accès à égalité de parts aux fonds générés par les OHC. Leur participation au Programme des OHC est d'ailleurs passée de 19 à 49 % entre 2006 et juin 2013. Les programmes de titrisation de la SCHL et, plus particulièrement le Programme des OHC, ont joué un rôle important dans le soutien de ces prêteurs pendant la récente crise financière.

ANALYSE FINANCIÈRE

Résultat net - Titrisation

Le résultat net des activités de titrisation tient compte du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) qui a été instauré en 2008 dans un souci de maintenir l'offre de crédit à long terme au Canada. Le PAPHA arrivera à terme en 2015. Les produits d'intérêts provenant des titres hypothécaires LNH (prêts et créances) sont contrebalancés par les charges d'intérêts des emprunts contractés dans le cadre du programme. Puisque ces titres hypothécaires sont constitués de blocs de prêts hypothécaires assurés qui sont déjà garantis par le gouvernement du Canada (par l'entremise de l'assurance offerte par la SCHL ou par des assureurs hypothécaires privés), le PAPHA n'a entraîné aucun risque supplémentaire pour le gouvernement. Lorsque ses actifs viendront à échéance en 2014-2015, le programme aura permis de dégager un produit net estimatif de 2,5 milliards de dollars, ce qui aura contribué à améliorer la situation budgétaire du gouvernement.

	Trois moi 30 j		Écart	Six mois o		Écart
(En millions)	2013	2012	•	2013	2012	
TITRISATION						
Produits d'intérêts sur les placements dans des TH LNH – prêts et créances	400	418	(18)	810	844	(34)
Droits de cautionnement acquis	64	63	1	124	121	3
Produits de placements en valeurs mobilières	8	8	-	15	17	(2)
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers	-	(2)	2	-	I	(1)
Gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers	-	11	(11)	1	46	(45)
Autres produits	3	3	-	7	6	1
Total des produits	475	501	(26)	957	1 035	(78)
Charges d'intérêts	400	418	(18)	810	844	(34)
Charges opérationnelles	4	3	1	8	6	2
Total des charges	404	421	(17)	818	850	(32)
Résultat avant impôt	71	80	(9)	139	185	(46)
Impôt sur le résultat	17	20	(3)	34	47	(13)
Résultat net	54	60	(6)	105	138	(33)

Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2013, le résultat net des activités de titrisation s'est chiffré respectivement à 54 millions et à 105 millions de dollars, en baisse de 10 % (6 millions de dollars) et de 24 % (33 millions de dollars) par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des gains réalisés sur la vente (après impôt) découlant de la liquidation de titres en 2012, à la suite de la mise en œuvre, à la fin du troisième trimestre de 2012, d'une nouvelle répartition stratégique de l'actif des activités de titrisation.

Autres mesures financières

	Trois mois clos les 30 juin		Écart	Six mois clos les 30 juin		Écart
Mesures	2013	2012		2013	2012	
Droits de cautionnement perçus (M\$)	81	67	14	135	124	11
Ratio des charges opérationnelles	5,1 %	4,6 %	0,5 pt	5,3 %	4,9 %	0,4 pt

Les droits de cautionnement perçus pendant les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2013 ont été plus élevés que pour les périodes correspondantes l'an passé, en raison des plus grands volumes de TH LNH du marché cautionnés.

Les charges opérationnelles pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 sont demeurées relativement stables par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Gestion du capital

(En millions, sauf indication contraire)	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012	Écart
Capital affecté des activités de titrisation			
Résultats non distribués affectés	838	781	57
Cumul des autres éléments du résultat global	(29)	8	(37)
Total du capital affecté	809	789	20
Résultats non distribués non affectés	495	439	56
Résultats non distribués des activités de titrisation	I 333	I 220	113
Total des capitaux propres	I 304	I 228	76
Ratio du capital disponible sur le capital requis	162 %	156 %	6 pts

La méthode de capitalisation des activités de titrisation de la SCHL se fonde sur des principes réglementaires et de capital économique. Le capital requis est calculé en appliquant des coefficients de pondération de risque aux expositions des actifs et passifs du portefeuille de placements des activités de titrisation. Les exigences en matière de capital pour les activités de titrisation ont été rehaussées en 2013 pour faire suite aux modifications des lignes directrices du BSIF relatives au risque de taux d'intérêt qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. La Société a également modifié ses politiques internes en ce qui a trait aux exigences de capital le 30 juin 2013, en augmentant ses coefficients de capitalisation pour les risques liés aux actifs. Ce changement a entraîné la diminution du ratio du capital disponible sur le capital requis enregistré depuis le début de l'exercice, lequel est passé de 180 à 162 %.

Le capital disponible des activités de titrisation est constitué du total des capitaux propres rajusté en fonction de l'actif d'impôt différé positif. Au 30 juin 2013, les activités de titrisation demeuraient entièrement capitalisées et affichaient un capital disponible représentant 162 % du capital requis (156 % au 31 décembre 2012). Cette hausse résulte principalement des changements aux exigences de capital mentionnées précédemment de même que de la rentabilité constante des activités de titrisation.

Résultat net – Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH)

Les activités de la FCH se limitent à l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation admissibles, comme les TH LNH, et à l'émission d'OHC. Les OHC sont cautionnées par la SCHL dans le cadre de ses activités de titrisation.

Les produits des activités ordinaires de la FCH sont principalement composés des produits de placements. Bien que l'actif de la FCH représente 71 % de l'actif total de la SCHL, il ne contribue aucunement au résultat net de la Société puisque ces produits de placements servent à couvrir toutes les charges opérationnelles et les charges d'intérêts sur les OHC. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont des organisations caritatives.

	Trois mois clos les 30 juin		Écart	Six mois clos les Écart 30 juin		
(En millions)	2013	2012		2013	2012	
FCH						
Produits d'intérêts sur les placements dans des TH LNH – prêts et créances	I 328	I 551	(223)	2 637	3 087	(450)
Autres produits	42	40	2	83	85	(2)
Total des produits	I 370	l 591	(221)	2 720	3 172	(452)
Charges d'intérêts	I 326	I 5 4 9	(223)	2 632	3 082	(450)
Charges opérationnelles	44	42	2	88	90	(2)
Total des charges	I 370	I 59I	(221)	2 720	3 172	(452)
Résultat net	-	-	-	-	-	-

Pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013, les produits et charges d'intérêts enregistrés par la FCH, relativement aux programmes de TH LNH et d'OHC, ont diminué respectivement de 14 % (223 millions de dollars) et de 15 % (450 millions de dollars) par rapport aux périodes correspondantes de 2012. Ces diminutions résultent des taux d'intérêt inférieurs liés aux émissions d'Obligations hypothécaires du Canada.

ANALYSE DES RISQUES

Approche de la SCHL en matière de gestion des risques

Divers risques influent sur le contexte opérationnel de la SCHL et pourraient avoir des incidences sur la réalisation de ses objectifs. La capacité de la Société d'anticiper les changements et de s'y adapter est indispensable à sa réussite.

La Société maintient une approche structurée en matière de gestion des risques d'entreprise (GRE) et un cadre de gouvernance solide. Le Comité de gestion des risques aide le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui a trait à la détermination et à la gestion des principaux risques de la Société.

Politiques de gestion des risques d'entreprise

Les Politiques de gestion des risques d'entreprise (GRE) de la SCHL, qui sont examinées et approuvées chaque année par le Conseil d'administration, assurent qu'une approche coordonnée est adoptée relativement à l'application des principes de gouvernance et d'exploitation de la SCHL en matière de gestion des risques pour l'ensemble de ses activités.

Nouveaux risques et nouvelles occasions d'importance

Comme il est indiqué dans le présent document, à la section sur le contexte opérationnel, la Loi sur le plan d'action économique de 2013 a renouvelé l'Investissement dans le logement abordable et engagé des fonds pour la construction de logements au Nunavut. Cette loi prévoit aussi, pour l'assurance de portefeuille, la mise en place de nouvelles mesures visant à accroître la discipline du marché et à réduire les risques associés au secteur de l'habitation pour les contribuables. Le ministère des Finances a amorcé des consultations auprès des intervenants du secteur quant aux modalités et au calendrier de mise en œuvre de ces mesures.

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés trimestriels non audités donnent des renseignements détaillés sur les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les paragraphes qui suivent présentent les changements importants aux risques par rapport à l'information présentée dans le *Rapport annuel 2012*, ainsi que de nouveaux risques importants apparus au cours du dernier trimestre. Ces risques et les stratégies d'atténuation des risques connexes liés aux activités d'octroi de prêts, d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation de la SCHL sont décrits en détail ci-après.

Activités d'octroi de prêts

La SCHL surveille le risque de remboursement anticipé et en fait rapport en analysant, chaque trimestre, des scénarios modélisés selon les résultats antérieurs relatifs aux remboursements anticipés. Si l'on se base sur les volumes passés, l'incidence estimative sur les résultats annuels de la SCHL pourrait atteindre 1,3 million de dollars par exercice sur une période de 13 ans.

Les risques de crédit, de remboursement anticipé et de taux d'intérêt liés aux activités d'octroi de prêts n'ont pas subi de changements importants.

Activités d'assurance prêt hypothécaire

Le capital est actuellement supérieur au niveau cible de capital immobilisé de 200 %. Mis à part les changements relatifs au recours à l'assurance de portefeuille, aucun autre nouveau risque éventuel important ni aucune nouvelle possibilité n'ont été relevés.

Activités de titrisation

Aucun changement touchant les programmes ou la liquidité et le capital disponible n'a eu d'incidence significative sur les risques liés aux activités de titrisation.

CHANGEMENTS LIÉS AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Au cours du deuxième trimestre de 2013, les changements suivants ont eu lieu au sein des principaux dirigeants de la SCHL :

- Le 3 mai 2013, le gouvernement du Canada a annoncé la nomination de Robert P. Kelly à titre de président du Conseil d'administration de la SCHL;
- Le 8 mai 2013, Mark McInnis, vice-président, Souscription, Lignes de conduite et Administration de l'assurance, a quitté la SCHL;
- Karen O'Hanley a accepté d'assurer l'intérim à titre de vice-présidente, Souscription, Lignes de conduite et Administration de l'assurance, à compter du 8 mai 2013;
- Le 3 juin 2013, Pierre Sabourin s'est joint à la SCHL à titre de premier vice-président, Services généraux;
- Le 3 juin 2013, Douglas Stewart a été nommé au poste de président et premier dirigeant par intérim. Cette nomination est entrée en vigueur le 17 juin 2013, à la suite du départ à la retraite de Karen Kinsley.
- Debra Darke a accepté d'assurer l'intérim à titre de vice-présidente, Activités régionales et Aide au logement, à compter du 17 juin 2013.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Plafond relatif aux TH LNH

À la suite des changements apportés récemment à la LNH, le ministre des Finances a décidé, par mesure de prudence, de limiter à 85 milliards de dollars les nouvelles émissions de TH LNH du marché pouvant être cautionnées par la SCHL en 2013. L'imposition d'un plafond relativement aux TH LNH constitue un important mécanisme de surveillance qui permet de gérer les risques liés au marché de l'habitation et l'exposition du gouvernement au secteur du logement. Ce plafond a été établi au terme de consultations entre la SCHL et le ministère des Finances, en tenant compte des émissions antérieures et des besoins de financement. Étant donné la croissance imprévue des volumes d'émission de TH LNH jusqu'à présent et afin de mieux gérer les volumes à l'avenir, la SCHL a annoncé le 1^{er} août 2013 qu'elle mettra en place, à compter de septembre, une méthode d'attribution des nouveaux cautionnements de TH LNH du marché. D'ici là, un plafond provisoire des cautionnements de nouveaux TH LNH du marché de 350 millions de dollars par émetteur s'appliquera.

Rehaussement du niveau cible de capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Après le deuxième trimestre, le Conseil d'administration de la SCHL s'est penché sur le niveau cible de capital et a conclu que même si la cible de capital immobilisé de 200 %, selon le TCM, demeure prudente et appropriée en ce qui concerne les activités d'assurance, la cible interne de capital devrait passer de 175 à 185 %.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

30 juin 2013

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 30 juin 2013

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la SCHL, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.

Le Président et premier dirigeant par intérim Douglas Stewart

Le chef des finances Brian Naish, CPA, CA

Le 21 août 2013

Bilan consolidé

(En millions de dollars canadiens)	Notes	30 juin 2013	31 décembre 2012
ACTIF	11000		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 769	I 220
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		102	63
Placements en valeurs mobilières	5		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		907	928
Détenus à des fins de transaction		400	415
Disponibles à la vente		18 983	19 304
Placements dans des titres hypothécaires LNH			
Prêts et créances	6	254 009	255 967
Prêts			
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		6 322	6 591
Autres		4 296	4 440
Investissements liés aux programmes de logement		720	748
Intérêts courus à recevoir		878	959
Actif d'impôt différé		-	58
Instruments dérivés		89	131
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	7	301	309
Débiteurs et autres actifs		990	907
		289 766	292 040
PASSIF			
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		454	425
Emprunts	9		
Obligations hypothécaires du Canada		202 075	201 676
Emprunts sur les marchés de capitaux		I 670	I 8 4 8
Emprunts auprès du gouvernement du Canada			
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		6 45 1	6 659
Autres		55 113	57 595
Intérêts courus à payer		785	753
Instruments dérivés		47	46
Créditeurs et autres passifs		928	I 258
Provision pour règlements	10	914	996
Primes et droits non acquis		6 720	6 940
Passif d'impôt différé		9	-
		275 166	278 196
Engagements et passifs éventuels	20		
CAPITAUX PROPRES DU CANADA			
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		776	I 038
Résultats non distribués		13 799	12 781
		14 600	13 844
		289 766	292 040

État consolidé des résultats et du résultat global

	Notes	Trois mois clos les 30 juin		Six mois 30 ju	
(En millions de dollars canadiens)		2013	2012	2013	2012
PRODUITS					
Produits d'intérêts sur les placements dans des titres hypothécaires LNH – prêts et créances		I 728	l 969	3 447	3 931
Primes et droits		502	511	977	994
Produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement		132	147	266	296
Produits de placements en valeurs mobilières		150	140	293	292
Gains nets réalisés sur les instruments financiers	12	(4)	(21)	25	44
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers	12	18	(26)	29	20
Autres produits		40	29	68	57
		2 566	2 749	5 105	5 634
Crédits parlementaires affectés aux	7				
Programmes de logement		431	459	975	1 105
Charges opérationnelles		28	30	57	67
		459	489	1 032	l 172
		3 025	3 238	6 137	6 806
CHARGES					
Charges d'intérêts	9	I 844	2 093	3 683	4 179
Dépenses des programmes de logement	7	431	4 59	975	I 105
Règlements nets		55	142	168	261
Charges opérationnelles		110	108	227	234
		2 440	2 802	5 053	5 779
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		585	436	I 084	I 027
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	11				
Exigible		113	103	229	236
Différé		26	2	31	16
		139	105	260	252
RÉSULTAT NET		446	331	824	775
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (DÉDUCTION FAITE DE L'IMPÔT)					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente		(418)	67	(264)	120
Reclassement en résultat net des (gains) pertes nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la		22	(1.1)	2	(70)
période		32	(11)	2	(70)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		(386)	56	(262)	50
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Réévaluations des montants nets au titre des régimes		120	(40)	104	/F / \
à prestations déterminées		(258)	(49)	194	(54)
DÉCLUTAT CLORAL		(258)	7	(68)	(4)
RÉSULTAT GLOBAL		188	338	756	771

État consolidé des capitaux propres du Canada

			Affec	té					
Trois mois clos les 30 juin (En millions de dollars canadiens)	Capital d'apport	Non affecté	Assurance prêt hypothécaire	Titrisation	Réserve pour l'octroi de prêts	Total des résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres du Canada
Solde au 1 ^{er} avril 2013	25	2 105	10 294	830	(4)	13 225	1 162	14 387	14 412
Résultat net	-	436	-	-	10	446	-	446	446
Autres éléments du résultat global	-	81	-	-	47	128	(386)	(258)	(258)
Affecté à la capitalisation	-	(284)	276	8	-	-	-	-	-
Solde à la clôture de la période le 30 juin 2013	25	2 338	10 570	838	53	13 799	776	14 575	14 600
Solde au 1er avril 2012	25	976	9 856	783	(13)	11 602	896	12 498	12 523
Résultat net	-	324	-	-	7	331	-	331	331
Autres éléments du résultat global	-	(29)	-	-	(20)	(49)	56	7	7
Affecté à la capitalisation	-	(236)	264	(28)	-	-	-	-	-
Solde à la clôture de la période le 30 juin 2012	25	1 035	10 120	755	(26)	11 884	952	12 836	12 861

État consolidé des capitaux propres du Canada

			Affec	té					
Six mois clos les 30 juin (En millions de dollars canadiens)	Capital d'apport	Non affecté	Assurance prêt hypothécaire	Titrisation	Réserve pour l'octroi de prêts	Total des résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres du Canada
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	25	2 044	9 983	781	(27)	12 781	I 038	13 819	13 844
Résultat net	-	815	-	-	9	824	-	824	824
Autres éléments du résultat global	-	123	-	-	71	194	(262)	(68)	(68)
Affecté à la capitalisation	-	(644)	587	57	-	-	-	-	-
Solde à la clôture de la période le 30 juin 2013	25	2 338	10 570	838	53	13 799	776	14 575	14 600
Solde au 1er janvier 2012	25	I 445	9 028	699	(9)	11 163	902	12 065	12 090
Résultat net	-	770	-	-	5	775	-	775	775
Autres éléments du résultat global	-	(32)	-	-	(22)	(54)	50	(4)	(4)
Affecté à la capitalisation	-	(1 148)	I 092	56	_	-	-	-	-
Solde à la clôture de la période le 30 juin 2012	25	I 035	10 120	755	(26)	11 884	952	12 836	12 861

État consolidé des flux de trésorerie

		Trois mois clos les 30 juin		Six mois 30 j	
(En millions de dollars canadiens)	Notes	2013	2012	2013	2012
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS					
AUX) ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES					
Résultat net		446	331	824	775
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie Amortissement des primes et escomptes sur les instruments					
financiers		25	16	47	34
Impôt sur le résultat différé		49	(1)	67	15
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés					(= =)
à la juste valeur	10	(18)	26	(29)	(20)
(Gains) pertes nets sur les instruments financiers	12	4	21	(25)	(44)
Variation nette des actifs et des passifs opérationnels hors trésorerie Débiteurs et autres actifs		(118)	(36)	(83)	(110)
Intérêts courus à recevoir		689	98 4	81	55
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		90	136	8	11
Primes et droits non acquis		(6)	46	(220)	(64)
Provision pour règlements		(62)	(26)	(82)	(61)
Créditeurs et autres passifs		(275)	(60)	(330)	ÌIÍ
Intérêts courus à payer		(651)	(935)	32	(17)
Instruments dérivés		(3)	(2)	(2)	(4)
Autres		248	(32)	268	(44)
Variation nette des prêts et investissements liés aux programmes de		104	147	2	412
logement		124	167 9 868	357 I 951	416
Variation nette des placements dans des TH LNH – prêts et créances	9	11 107 (150)	(300)		(41) (300)
Remboursements des emprunts sur les marchés de capitaux Emprunts auprès du gouvernement du Canada	9	(150)	(300)	(150)	(300)
Émissions	,	833	737	1 093	1 179
Remboursements		(2 419)	(1 444)	(3 685)	(2 649)
Obligations hypothécaires du Canada	9	(= 333)	()	(* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	(' ' ')
Émissions		9 985	9 594	19 936	20 098
Remboursements		(19 500)	(18 700)	(19 500)	(18 700)
		398	390	558	640
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Placements en valeurs mobilières					
Ventes et échéances		2 720	4 851	5 139	9 090
Achats		(2 834)	(5 802)	(5 138)	(9 878)
Variation des titres acquis dans le cadre de conventions de revente		146	(8)	(39)	(54)
		32	(959)	(38)	(842)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Variation des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		(151)	78	29	303
variation des du es vendus dans le caure de conventions de l'acriae		(151)	78	29	303
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		279	(491)	549	101
Trésorerie et équivalents de trésorerie			()		
Début de la période		I 490	1 993	I 220	I 40I
Clôture de la période		I 769	I 502	l 769	I 502
Représentés par					
Trésorerie soumise à restrictions		•	125	•	125
Trésorerie		(35)	(57)	(35)	(57)
Équivalents de trésorerie		1 804	I 434	1 804	I 434
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		I 769	1 502	I 769	I 502
provenant des activités opérationnelles					
Intérêts encaissés pendant la période		2 700	3 483	4 133	4 656
Intérêts payés pendant la période		2 509	3 065	3 710	4 311
Dividendes encaissés pendant la période		18 92	14 177	34 237	29 352
Impôt sur le résultat payé pendant la période es notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidé	,	77	1//	231	332

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

Six mois clos le 30 juin 2013

I. MANDAT DE LA SOCIÉTÉ

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités reflètent les comptes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et ceux de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité ad hoc. Dans les Comptes publics du Canada, le résultat net consolidé trimestriel non audité réduit le déficit du gouvernement pour la période considérée; les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global consolidés réduisent le déficit accumulé du gouvernement.

La SCHL est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin d'appliquer les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), du fait de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada.

En septembre 2008, la SCHL et d'autres sociétés d'État ont reçu une directive du Conseil privé (C.P. 2008-1598), en vertu de l'article 89 de la LGFP, leur demandant de prendre en considération l'intégrité personnelle de ceux à qui elles consentent des prêts ou offrent des avantages. La Société continue à respecter les dispositions du paragraphe 89(6) de la LGFP.

Le mandat de la Société consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation des habitations, l'amélioration des conditions de vie et de logement, l'abordabilité et le choix en matière de logement, l'offre de financement à faible coût pour l'habitation, la prospérité du secteur du logement à l'échelle nationale, le fonctionnement efficace et la compétitivité du secteur du financement de l'habitation, en ce qui concerne les activités relatives à l'assurance prêt hypothécaire et aux programmes de cautionnement ainsi que l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes, et la stabilité du système financier, y compris du marché de l'habitation, en tenant dûment compte des risques de pertes pour la Société. Celle-ci s'acquitte de son mandat dans le cadre des quatre grands secteurs d'activité suivants :

Assurance prêt hypothécaire – La SCHL couvre les prêteurs en cas de défaillance d'un emprunteur ayant contracté un prêt hypothécaire à l'habitation.

Titrisation – La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts aux détenteurs de titres fondés sur des prêts hypothécaires assurés. Le cautionnement constitue une obligation directe et inconditionnelle de la SCHL à titre de mandataire de l'État. Il jouit de la reconnaissance totale du Canada et constitue également une obligation directe et inconditionnelle du gouvernement du Canada.

Programmes de logement – La SCHL reçoit des crédits parlementaires qui servent à financer les programmes de logement.

Octroi de prêts – Dans le cadre de programmes de logement, la SCHL consent des prêts et effectue des investissements qui sont financés au moyen d'emprunts contractés auprès du gouvernement du Canada ou sur les marchés de capitaux. Ces prêts et investissements sont assortis, dans une large mesure, de montants versés conformément à ces programmes.

La Fiducie du Canada pour l'habitation a été constituée en 2001 en tant qu'entité ad hoc distincte de la SCHL. Les actifs et passifs de la FCH n'appartiennent pas à la SCHL et ne sont pas détenus en faveur de cette dernière. Ses activités se limitent à l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation admissibles, comme les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH); à l'émission d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC); à l'acquisition de placements de grande qualité; et à la réalisation de certaines transactions de couverture connexes. Les OHC sont cautionnées par la SCHL dans le cadre de ses activités de titrisation. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont des organisations caritatives.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la Norme du Conseil du Trésor du Canada pour les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État.

Monnaie fonctionnelle

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités sont établis en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, soit dans la monnaie fonctionnelle de l'entité consolidée (la Société). Ils doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés audités de la SCHL pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le Comité de vérification de la SCHL a approuvé les présents états financiers consolidés trimestriels non audités et autorisé leur publication le 21 août 2013.

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés trimestriels non audités sont résumées ci-après et sont conformes aux IFRS en vigueur au 31 décembre 2012, publiées par l'International Accounting Standards Board, sauf en ce qui concerne l'adoption des méthodes comptables émises ou modifiées au cours du trimestre. La Norme du Conseil du Trésor du Canada sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État permet à la direction d'adopter une méthode comptable nouvelle ou modifiée uniquement à la fin de l'exercice. Par conséquent, la Société a choisi de suivre la norme du Conseil du Trésor sur les rapports financiers trimestriels, qui permet de s'écarter de la norme IFRS - IAS 34 *Information financière intermédiaire* en ce qui a trait à la préparation des états financiers consolidés trimestriels non audités.

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités comprennent les comptes de la SCHL et, conformément à l'IFRS 10 États financiers consolidés, les comptes de la FCH en sa qualité d'entité ad hoc, puisque la SCHL est exposée aux risques et retire les avantages de celle-ci. Le Nordea International Equity Fund (Nordea) est également consolidé conformément aux exigences de l'IFRS 10 étant donné que la SCHL contrôle le fonds, et il est pris en compte dans le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire.

Les soldes et transactions interentités ont été éliminés dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités ont été établis sur une base de continuité d'exploitation au coût historique, sauf en ce qui concerne les éléments significatifs suivants indiqués dans le bilan consolidé trimestriel non audité :

- Les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, tout comme les actifs financiers disponibles à la vente, sont évalués à la juste valeur;
- Les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur;
- Le passif au titre des prestations déterminées découlant des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé selon la valeur actualisée des obligations aux termes des prestations déterminées, contrebalancée par la juste valeur de l'actif des régimes.

Caractère saisonnier

Les activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL sont exposées à des variations saisonnières. Alors que les primes acquises et le revenu tiré des placements en valeurs mobilières changent d'un trimestre à l'autre en fonction des soldes sous-jacents, les primes provenant des produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires consentis et des contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits qui atteignent habituellement un sommet au printemps et à l'été du fait des ventes de logements. Les pertes sur règlements varient d'un trimestre à l'autre en raison surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge. Tous les produits et charges sont comptabilisés conformément aux méthodes comptables énoncées dans ce qui suit.

Les principales méthodes comptables appliquées pour préparer les présents états financiers consolidés trimestriels non audités sont décrites ci-après.

Instruments financiers

La Société classe ses actifs financiers de la manière suivante : désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, prêts et créances et détenus jusqu'à l'échéance. Ses passifs financiers sont répartis en deux classes, à savoir les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les autres passifs financiers.

En ce qui concerne les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société indique séparément les éléments détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (il y a lieu de se reporter à la note 12).

La direction décide comment classer les éléments au moment de leur comptabilisation initiale, selon son intention et les caractéristiques de l'instrument financier.

Classement

Traitement comptable

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

En vertu de la Norme comptable internationale (IAS) 39 Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation, une entité peut classer un instrument financier comme étant désigné à la juste valeur par le biais du résultat net si elle aboutit à une information plus pertinente dans l'un ou l'autre des cas suivants:

- a) elle élimine ou réduit de manière importante une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des gains ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes;
- b) l'instrument financier fait partie d'un groupe géré et évalué à la juste valeur conformément à des stratégies documentées d'investissement ou de gestion des risques, et l'information sur le groupe est fournie à l'interne aux principaux dirigeants.

Cette désignation est irrévocable.

Les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains (pertes) latents découlant des variations de la juste valeur sont inscrits dans les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers. Les gains et pertes réalisés sur une cession sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des instruments dérivés ou des instruments acquis ou contractés principalement en vue d'être vendus ou rachetés dans un proche avenir.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains (pertes) latents découlant des variations de la juste valeur sont inscrits dans les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers. Les gains et pertes réalisés sur une cession sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments financiers non dérivés désignés comme tels ou qui n'ont pas été inclus dans une autre classe.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (AERG) jusqu'à ce que l'actif soit vendu, décomptabilisé ou considéré comme étant déprécié, auquel cas ces gains ou pertes latents sont alors inscrits à l'état des résultats dans les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers.

Le cumul des autres éléments du résultat global (CAERG) est composé uniquement des gains (pertes) latents sur les instruments financiers disponibles à la vente.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés et assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux que la direction a classés comme étant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque les prêts et créances sont réputés être dépréciés, les variations de la valeur estimée de réalisation sont comptabilisées en résultat net.

Détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance déterminée, autres que les prêts et créances, que la direction a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance qui sont réputés être dépréciés sont inscrits dans les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers et les produits d'intérêts sont comptabilisés jusqu'à ce qu'ils soient réputés être dépréciés. Les charges et reprises liées aux pertes de valeur sont comptabilisées dans les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont des passifs financiers non dérivés qui n'ont pas été désignés à la juste valeur

Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les charges d'intérêts sont comptabilisées en tant que telles.

La comptabilisation à la date du règlement s'applique aux achats et ventes d'actifs et de passifs financiers. Les gains et pertes réalisés sur les ventes sont comptabilisés selon le coût moyen pondéré.

Dépréciation des instruments financiers

La direction détermine à la date du bilan consolidé s'il existe des indications objectives selon lesquelles des actifs financiers se sont dépréciés. Un actif financier est réputé être déprécié et une perte de valeur est subie si et seulement s'il existe des indications objectives de dépréciation découlant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimée de manière fiable.

Dans le cadre de son évaluation, la direction examine toute indication objective de dépréciation, ce qui comprend les données observables indiquant des difficultés financières importantes de l'émetteur, des défauts ou des retards relativement au paiement du capital ou des intérêts, la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison des difficultés financières de l'émetteur et la faillite ou une autre réorganisation financière de l'émetteur. Pour son évaluation, la Société tient compte de l'abaissement des notations financières, lesquelles à elles seules ne sont cependant pas des indications objectives de dépréciation.

Placements en titres de capitaux propres disponibles à la vente – Pour les placements en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente, les indications objectives de dépréciation comprennent aussi une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût et des changements défavorables importants survenus concernant l'environnement technologique, commercial, économique ou juridique dans lequel l'émetteur exerce ses activités. Pour déterminer si une baisse de la juste valeur en deçà du coût est importante ou prolongée, la Société applique certains tests quantitatifs à sa position totale dans chaque titre de capitaux propres.

Pour les placements en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente qui sont réputés être dépréciés, la perte latente cumulative auparavant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée en résultat net pour la période en tant que perte de valeur dans les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers. Les baisses ultérieures de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente qui sont dépréciés sont comptabilisées en résultat net, tandis que les hausses de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Placements en titres de créance disponibles à la vente — Pour les placements en titres de créance classés comme étant disponibles à la vente qui sont réputés être dépréciés, la perte latente cumulative auparavant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée en résultat net pour la période en tant que perte de valeur dans les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers. Si la juste valeur d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente qui est déprécié s'accroît par la suite et que la hausse peut être objectivement liée à un événement survenant après que la perte de valeur a été comptabilisée, la perte de valeur est reprise en résultat net et la reprise se limite au montant de la perte de valeur comptabilisée auparavant. Autrement, les hausses ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Actifs financiers classés comme étant des prêts et créances ou détenus jusqu'à l'échéance — Pour les actifs financiers classés comme étant des prêts et créances ou détenus jusqu'à l'échéance qui sont réputés être dépréciés, la valeur comptable est réduite à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (en excluant les pertes sur créances futures non encore subies) actualisés au taux d'intérêt effectif initial, la perte de valeur étant comptabilisée en résultat net dans les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées peuvent être reprises si la perte diminue et que la baisse peut être objectivement liée à un événement survenant après que la perte de valeur a été comptabilisée. Les pertes de valeur peuvent être reprises dans la mesure où la valeur comptable de l'actif financier ne dépasse pas le coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'était pas survenue.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en caisse et des placements à court terme très liquides dont la durée initiale à l'échéance est d'au plus 98 jours à compter de la date d'achat, qui sont facilement convertibles en un montant connu et dont le risque de variation de la valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie achetés au moyen des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat sont classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance. Autrement, les équivalents de trésorerie inclus dans le portefeuille de placements des activités d'octroi de prêts sont désignés à la juste valeur, tandis que ceux compris dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont classés comme étant disponibles à la vente. La notation des équivalents de trésorerie au moment de l'acquisition doit être d'au moins R-1 (faible), ou l'équivalent, selon S&P, Moody's ou DBRS. Les produits d'intérêts sur ces placements sont comptabilisés dans les produits de placements en valeurs mobilières.

Placements en valeurs mobilières

Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille de placements des activités d'octroi de prêts comprennent des titres à revenu fixe et sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire comprennent des titres à revenu fixe et des actions et sont classés comme étant disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille de placements des activités de titrisation sont composés de titres à revenu fixe et sont classés comme étant disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits d'intérêts sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés dans les produits de placements en valeurs mobilières selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit de dividendes sur les placements en actions est enregistré dans les produits de placements en valeurs mobilières quand le droit à un dividende a été établi.

Titres acquis dans le cadre de conventions de revente ou vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente (selon une prise en pension de titres), normalement des bons du Trésor ou des obligations gouvernementales, doivent être revendus au vendeur initial à court terme à un prix et une date préétablis. Ils sont considérés comme des transactions garanties et classés comme étant des prêts et créances.

Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat (selon une mise en pension de titres) doivent être rachetés auprès de l'acquéreur initial à court terme à un prix et une date préétablis.

Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat sont classés dans les autres passifs financiers. Le produit tiré des titres ainsi vendus est généralement investi dans des titres acquis dans le cadre de conventions de revente ou des équivalents de trésorerie dans le but de produire un revenu additionnel. Ces transactions sont effectuées simultanément de manière à faire correspondre la durée à l'échéance des titres.

Les produits et charges d'intérêts connexes sont comptabilisés respectivement dans les produits de placements en valeurs mobilières et les charges d'intérêts.

Placements dans des titres hypothécaires LNH - prêts et créances

Les placements dans des titres hypothécaires LNH – prêts et créances font référence au transfert de titres hypothécaires LNH émis par des institutions financières canadiennes (les émetteurs) à la SCHL, aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA), et à la FCH, aux termes du Programme des OHC, pour lesquels la quasi-totalité des risques et des avantages des TH LNH transférés est conservée par les émetteurs en concluant des swaps avec la SCHL ou la FCH. Ces titres représentent légalement un bloc indivis de prêts hypothécaires à l'habitation assurés en vertu de la LNH et la SCHL en cautionne le paiement périodique.

La Société inscrit les transferts dans les placements dans des titres hypothécaires LNH – prêts et créances comme étant des transactions de financement garanties par des TH LNH et des titres de réinvestissement connexes de grande qualité. Les TH LNH, les actifs réinvestis et les swaps ne sont pas inscrits au bilan consolidé de la Société. Cependant, la garantie est détenue au nom de la SCHL ou de la FCH et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les placements dans des titres hypothécaires LNH – prêts et créances. Les sommes exigibles des contreparties de swap correspondent aux intérêts générés par les placements dans les titres hypothécaires LNH – prêts et créances.

Prêts

Prêts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net – Les prêts qui font partie des portefeuilles couverts économiquement sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Autres prêts – Les autres prêts sont classés dans les prêts et créances. Les prêts comportant une clause de remise sont comptabilisés, déduction faite de la remise, laquelle est remboursée au moyen des crédits parlementaires au moment où les prêts sont versés.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans les produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement.

La SCHL se fait rembourser au moyen de crédits parlementaires les pertes en intérêts découlant du fait que certains prêts liés aux programmes de logement portent intérêt à des taux inférieurs à ceux exigés sur les emprunts connexes. Les prêts en question ont été contractés entre 1946 et 1984 en application de la *Loi nationale sur l'habitation*. Les crédits parlementaires sont approuvés chaque année par le Parlement et, depuis plus de 30 ans, la SCHL recouvre ses pertes en intérêts au moyen de ces crédits. La SCHL évalue ces prêts au coût amorti en présumant qu'elle continuera à recevoir les crédits à l'avenir. Advenant le cas contraire, les prêts seront évalués autrement.

Investissements liés aux programmes de logement

Les investissements liés aux programmes de logement comprennent les catégories suivantes :

Prêts – Les prêts consentis aux termes des investissements liés aux programmes de logement correspondent aux prêts accordés dans le cadre de divers programmes de logement antérieurs à 1996 qui ont été transférés aux provinces et aux territoires en vertu des ententes sur le logement social (ELS). À l'égard de certains programmes, les provinces et les territoires acquièrent progressivement la quote-part de la SCHL dans le parc de logements en remboursant celle-ci. Les prêts consentis aux termes des investissements liés aux programmes de logement sont classés comme étant des prêts et créances. Les produits d'intérêts sur ces prêts sont comptabilisés en produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement selon la comptabilité d'exercice en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Investissements – Les investissements liés aux programmes de logement représentent la participation de la SCHL dans divers ensembles de logements. Ils se font généralement aux termes d'ententes fédérales-provinciales et sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles et inscrits à la valeur comptable nette. L'amortissement est calculé selon la méthode dégressive sur la durée de l'investissement, qui représente le mieux la période convenue pendant laquelle les ensembles de logements fourniront des services dans le cadre des programmes. La quote-part de la Société relativement à l'amortissement, aux pertes opérationnelles nettes et aux pertes sur cession est recouvrée au moyen des crédits parlementaires.

Instruments dérivés

Pour gérer les risques de marché, la Société a recours à des instruments dérivés, comme des swaps d'intérêts, des contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt et des contrats à terme normalisés sur indice boursier. Les instruments dérivés ne sont pas utilisés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, puisqu'ils n'ont pas été désignés en tant que couvertures admissibles à des fins comptables, et sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé trimestriel non audité. Les instruments dérivés sont inclus dans l'actif si leur juste valeur est positive ou au passif dans le cas contraire.

La Société n'utilise pas d'instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers (contrats hôtes) qui doivent être comptabilisés séparément.

Le montant net des produits et charges d'intérêts est comptabilisé dans les charges d'intérêts au fur et à mesure que les produits et charges sont gagnés ou engagés.

Assurance prêt hypothécaire

Classement des produits – La SCHL classe son assurance prêt hypothécaire comme étant un contrat d'assurance aux termes duquel un prêteur lui transfère, en contrepartie d'une prime, le risque lié au défaut éventuel d'un emprunteur de rembourser le prêt hypothécaire. Si l'emprunteur fait défaut, le règlement est considérablement plus important que la prime payée. Un tel contrat d'assurance demeure en vigueur jusqu'à ce que le prêt hypothécaire sous-jacent ait été remboursé en totalité et est évalué conformément à la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*.

Produits tirés des primes – Les primes d'assurance prêt hypothécaire sont exigibles au moment de l'octroi des prêts assurés. Elles sont différées (primes non acquises) et comptabilisées dans les produits pendant la période de la couverture d'assurance selon des facteurs déterminés par l'actuaire désigné. Ces facteurs tiennent compte des tendances à long terme du risque de défaut associé aux prêts sous-jacents.

Primes non acquises – Les primes non acquises font référence à la tranche des primes non échues des contrats à la date du bilan consolidé trimestriel non audité et, par conséquent, elles sont liées aux demandes de règlement susceptibles d'être présentées entre cette date et l'échéance des contrats d'assurance. Chaque année, l'actuaire désigné compare le montant des primes non acquises avec une estimation de la valeur actualisée des règlements futurs afin de vérifier si ce montant est suffisant. Si tel n'est pas le cas, une provision pour insuffisance des primes est comptabilisée.

Provision pour règlements – La provision pour règlements correspond au montant estimatif des règlements attendus et des frais connexes, déduction faite du produit qui devrait être tiré de la vente des biens immobiliers repris, relativement aux défauts couverts aux termes de l'assurance prêt hypothécaire et survenus au plus tard à la date du bilan consolidé trimestriel non audité. La provision est calculée en tenant compte des estimations du coût final attendu des demandes de règlement présentées mais non réglées et des défauts survenus, mais non déclarés à la date du bilan consolidé trimestriel non audité, de la valeur temporelle de l'argent et, conformément aux pratiques actuarielles reconnues, d'une provision spécifique pour écarts défavorables. L'estimation des défauts de paiement survenus mais non déclarés est généralement plus incertaine que celle relative aux demandes de règlement présentées.

Suffisance du passif des contrats d'assurance prêt hypothécaire – La suffisance du passif est testée chaque année dans le cadre de l'évaluation actuarielle. La valeur du passif des contrats d'assurance, diminuée des coûts d'acquisition différés (CAD), doit être suffisante en regard des provisions pour règlements et primes non acquises. Les meilleures estimations actuelles des flux de trésorerie contractuels futurs, des frais d'administration et de traitement des demandes de règlement, ainsi que des rendements des placements tirés des actifs garantissant le passif sont prises en considération pour faire les tests. Si un test révèle une insuffisance, les CAD sont radiés progressivement jusqu'en totalité, après quoi le passif des contrats s'accroît. Toute insuffisance des primes est comptabilisée immédiatement en résultat net. Selon le test de suffisance du passif effectué pour la Société, aucune provision pour insuffisance des primes n'est requise.

La méthode d'établissement de la provision pour règlements comporte nécessairement un risque que les résultats diffèrent considérablement des estimations.

Les pertes découlant des défauts de paiement survenus et les modifications de l'estimation de la provision pour règlements sont comptabilisées dans les règlements nets de l'exercice au cours duquel elles surviennent.

La provision pour les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés (PHI) est fondée sur l'hypothèse que les primes cumulatives perçues et les produits de placements connexes suffiront à couvrir les règlements futurs. En raison du caractère unique de ces programmes, leur provision est égale au solde du fonds majoré d'une marge pour écarts défavorables.

Droits – Les droits de demande, qui sont fixés de manière à recouvrer, en tout ou en partie, les coûts d'acquisition liés à l'émission de contrats d'assurance prêt hypothécaire, sont différés et amortis de la même manière que les primes connexes.

Coûts d'acquisition différés – Une tranche des coûts d'acquisition liés aux primes non acquises est différée et amortie sur la durée estimative des contrats correspondants.

Recouvrements nets estimés auprès des emprunteurs – La SCHL estime les recouvrements nets auprès des emprunteurs relativement aux règlements payés, en fonction des données historiques et conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Les variations du solde des recouvrements estimés auprès des emprunteurs sont comptabilisées dans les règlements nets pendant l'exercice au cours duquel elles sont déterminées. Les recouvrements nets estimés auprès des emprunteurs sont inclus dans les débiteurs et autres actifs.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les biens immobiliers acquis par le biais des activités d'assurance prêt hypothécaire à la suite d'un manquement aux obligations hypothécaires sont classés comme étant des actifs non courants détenus en vue de la vente, si leur valeur comptable doit être recouvrée principalement au moyen de leur vente plutôt que de leur utilisation continue. Pour qu'un actif soit classé comme étant détenu en vue de la vente, la direction doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de cet actif qui devrait être mené à bien dans un délai de douze mois. Des circonstances ou des événements indépendants de la volonté de l'entité peuvent prolonger la période nécessaire pour conclure la vente au-delà d'un an. L'actif continue alors d'être classé comme détenu en vue de la vente, pourvu que la direction demeure engagée à l'égard de son plan de vendre celui-ci. Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux valeurs. Les pertes de valeur et toute reprise ultérieure sont comptabilisées dans les règlements nets pendant la période au cours de laquelle elles surviennent. Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

Cautionnements de paiement périodique

Classement – Un contrat de garantie financière impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il subit en raison du défaut d'un débiteur de faire un paiement au moment opportun. La SCHL classe son cautionnement de paiement périodique relatif aux TH LNH et aux OHC comme un contrat de garantie financière. Ces contrats demeurent en vigueur jusqu'à ce que les droits et obligations s'éteignent ou échoient et ils sont évalués conformément à l'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.*

Comptabilisation et évaluation – Les droits de cautionnement de paiement périodique sont comptabilisés initialement dans les primes et droits non acquis à la juste valeur (la prime reçue) majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au montant comptabilisé initialement, moins l'amortissement des produits tirés des droits de cautionnement. Si le montant estimé qui est requis pour régler les obligations au titre des cautionnements de paiement périodique dépasse ce montant, une provision est comptabilisée.

Les droits de demande ou compensatoires sont comptabilisés en produits pendant la période au cours de laquelle les services connexes sont rendus. Les coûts directs liés aux cautionnements de paiement périodique sont comptabilisés dans les charges opérationnelles à mesure qu'ils sont engagés.

Impôt sur le résultat

La SCHL est une société d'État en vertu du règlement 7100 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) et elle est assujettie à l'impôt fédéral en tant que société d'État prévue par règlement au sens du paragraphe 27(2) de cette loi, mais elle n'est pas assujettie à l'impôt provincial. La FCH est assujettie à l'impôt fédéral ainsi qu'à l'impôt provincial sur le résultat fiscal de l'exercice et elle peut déduire les montants payés ou à payer à ses bénéficiaires pour déterminer son résultat aux fins fiscales. Puisque la totalité du résultat fiscal a été versée aux bénéficiaires, aucune provision pour impôt n'est comptabilisée pour la FCH dans les présents états financiers consolidés trimestriels non audités. Nordea est une fiducie de fonds commun de placement au sens du paragraphe 132(6) de la LIR. Elle est assujettie à l'impôt sur le résultat net et sur les gains en capital nets réalisés qui ne sont pas payés ou à payer aux détenteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Nordea est tenue de verser aux détenteurs de parts le total du résultat fiscal net et des gains en capital réalisés suffisants pour éviter d'être assujettie à l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'est comprise dans les états financiers consolidés trimestriels non audités pour Nordea.

La Société applique la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser son impôt sur le résultat. Selon cette méthode, l'actif et le passif d'impôt différé sont constatés selon l'incidence fiscale estimée des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. La Société utilise les taux d'imposition quasi adoptés à la date du bilan consolidé trimestriel non audité qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou que le passif sera réglé. La valeur comptable de l'actif d'impôt différé est examinée à chaque date de clôture et elle est réduite lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera réalisé pour permettre d'utiliser en totalité ou en partie l'actif d'impôt différé.

Obligations hypothécaires du Canada

Les Obligations hypothécaires du Canada (OHC), qui sont émises par la FCH et cautionnées par la SCHL, sont des obligations sans amortissement et portant intérêt. Les intérêts sont versés semestriellement dans le cas des OHC à taux fixe et trimestriellement pour les OHC à taux variable. Le capital des OHC est remboursable à l'échéance. Les OHC sont classées parmi les autres passifs financiers. Les vendeurs agréés de TH LNH remboursent à la FCH les coûts liés au financement, y compris les honoraires de la SCHL à titre de caution et conseiller en services financiers, les commissions des preneurs fermes et les frais des parties chargées de la distribution des OHC. Ces remboursements sont comptabilisés dans les autres produits de la même manière que les charges connexes.

La SCHL peut acheter et revendre des OHC sur le marché à des fins d'investissement. Ces achats sont traités comme étant des remboursements de dette et l'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des OHC est comptabilisé dans les produits en tant que gain ou perte. Les ventes ultérieures sont traitées comme étant des réémissions de dette et les gains et pertes sont différés et amortis sur la durée résiduelle des OHC vendues.

Emprunts sur les marchés de capitaux

Les emprunts sur les marchés de capitaux ont été contractés entre 1993 et avril 2008. Ces emprunts sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net – Les activités d'octroi de prêts sont financées aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État depuis avril 2008. Sauf en ce qui concerne le Programme de prêts pour les infrastructures municipales (PPIM), les emprunts sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les charges associées aux emprunts sont inscrites dans les charges d'intérêts de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Autres emprunts auprès du gouvernement du Canada – Il s'agit d'emprunts qui ont été contractés avant 1993 pour les activités d'octroi de prêts ou, aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État, dans le cadre du PPIM et du PAPHA et qui s'inscrivent dans les portefeuilles de placements, respectivement, des activités d'octroi de prêts et de titrisation. Ces emprunts sont classés dans les autres passifs financiers.

Programmes de logement

Les crédits parlementaires pour les programmes de logement et les dépenses connexes sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Ils sont constatés pendant l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Les crédits et les dépenses connexes sont inscrits, respectivement, dans les produits et les dépenses des programmes de logement à l'état consolidé des résultats et du résultat global trimestriel non audité. Les dépenses engagées, mais non encore remboursées sont incluses au bilan consolidé trimestriel non audité dans les montants à recevoir du gouvernement du Canada.

Avantages postérieurs à l'emploi

La SCHL a établi un régime de retraite à prestations déterminées agréé en vertu des lois fédérales ainsi que des régimes de retraite complémentaires et elle offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi, à savoir principalement une indemnité de départ, une assurance-vie et une assurance soins médicaux.

Selon les modalités du régime de retraite à prestations déterminées, les prestations sont calculées en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années consécutives du prestataire et de ses années de service. Elles sont indexées annuellement, soit le 1^{er} janvier, en fonction d'un pourcentage correspondant à la variation moyenne totale de l'indice des prix à la consommation pendant la période de douze mois close le 30 septembre. L'actif ou le passif net comptabilisé au titre des régimes de retraite à prestations déterminées correspond à la valeur actualisée des obligations aux termes des régimes, moins l'actif des régimes. L'actif des régimes de retraite à prestations déterminées se limite à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme d'une diminution des cotisations futures au régime.

Le coût net au titre des régimes comprend le coût des services rendus pendant la période et la valeur nette du coût financier se rapportant à l'obligation au titre des prestations déterminées et des produits d'intérêts générés par l'actif des régimes. Ces coûts sont comptabilisés dans les charges opérationnelles. Les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées sont inscrites dans les autres éléments du résultat global à mesure qu'elles sont constatées et sont comptabilisées dans les résultats non distribués au bilan consolidé trimestriel non audité.

Le coût des services passés est comptabilisé au cours de la période considérée.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement compris dans les débiteurs et autres actifs sont détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés initialement à leur coût majoré des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur, qui est établie par des évaluateurs indépendants et internes possédant des compétences professionnelles reconnues et pertinentes. Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net pendant la période au cours de laquelle ils surviennent. Les produits et charges de location des immeubles de placement sont inscrits dans les autres produits. Les dépenses relatives à certains immeubles de placement sont recouvrables auprès du ministre et sont comptabilisées dans les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement.

Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont comptabilisées conformément à l'IFRS applicable à la transaction.

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé trimestriel non audité. Les gains et pertes de change découlant de la conversion des soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets latents. Les achats et ventes de titres étrangers et les produits qui en découlent sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations dont la matérialisation dépend d'événements futurs incertains ou des obligations courantes lorsque le transfert des avantages économiques y afférents est incertain ou ne peut être établi de manière fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais sont présentés à la note 20.

Transactions de location

Un contrat de location est classé soit comme un contrat de location simple, soit comme un contrat de location-financement, selon la réalité de la transaction à la prise d'effet du contrat. Le classement est revu si les modalités du contrat sont changées.

La SCHL en tant que bailleur – Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple si la SCHL conserve une part importante des risques et des avantages inhérents à la propriété. L'actif loué est inclus dans les immobilisations corporelles ou les immeubles de placement (sous débiteurs et autres actifs dans le bilan consolidé trimestriel non audité). Il est amorti de façon systématique, selon son montant amortissable, sur sa durée d'utilité. Les revenus locatifs sont comptabilisés sur toute la durée du contrat de location selon une méthode linéaire, à moins qu'une autre base systématique ne soit plus appropriée.

La SCHL en tant que preneur à bail – Un contrat est classé comme un contrat de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée à la SCHL. Les actifs qui répondent aux critères d'un contrat de location-financement sont capitalisés à la valeur actualisée des paiements au titre de la location ou, si elle est inférieure, à la juste valeur du bien loué établie au début de la location. Les paiements minimaux au titre de la location doivent être ventilés entre la charge financière et le passif.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas la quasitotalité des risques et des avantages à la SCHL. Les paiements dans le cadre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en résultat net sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR

Modifications comptables en vigueur

La SCHL a adopté des normes nouvelles ou modifiées qui ont été émises par l'International Accounting Standards Board (IASB), lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Au premier trimestre, la SCHL a adopté les modifications comptables suivantes : IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 10 *États financiers consolidés*, IFRS 11 *Partenariats* et IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*.

Au cours du deuxième trimestre, la Société a adopté les modifications de l'IAS 19 *Avantages du personnel*. La mise en application de ces modifications a eu une incidence sur les montants inscrits dans les états financiers consolidés trimestriels, sur la présentation de ces montants et sur les informations à fournir connexes. Les conséquences de l'adoption de l'IAS 19 sont résumées ci-après.

Modifications de l'IAS 19 Avantages du personnel

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 19 *Avantages du personnel*, lesquelles ont eu pour effet de modifier le traitement comptable des indemnités de fin de contrat de travail, d'améliorer la comptabilisation et la présentation de l'information, et de rehausser les obligations d'information concernant les régimes de retraite à prestations déterminées. La plus grande incidence de ces modifications sur la Société est que, pour le calcul des produits d'intérêts générés par les actifs du régime, le même taux d'actualisation que celui utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations de retraite doit maintenant être appliqué. Auparavant, conformément aux anciennes dispositions de l'IAS 19, la Société calculait les produits d'intérêts générés par les actifs du régime en appliquant le taux de rendement attendu. Les modifications de l'IAS 19 ont en outre entraîné l'élimination de la « méthode du corridor », l'obligation de comptabiliser immédiatement le coût des services passés et le rehaussement des obligations d'information. Puisque la Société a abandonné la méthode du corridor lors de l'adoption des IFRS, cette composante des modifications n'a pas eu d'incidence sur ses états financiers consolidés.

Les modifications de l'IAS 19 ont été appliquées rétrospectivement aux états financiers consolidés trimestriels pour la période de six mois close le 30 juin 2013, conformément aux dispositions transitoires de l'IAS 19 Avantages du personnel et de l'IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'incidence de l'adoption des modifications de l'IAS 19 sur les états financiers consolidés de la SCHL au 1^{er} janvier 2012, au 31 décembre 2012 et pour les périodes de trois mois et six mois closes le 30 juin 2012, est résumée ci-après.

Points saillants du bilan consolidé

	Au I	^{er} janvier 2012		Au 3	l décembre 201	2
(En millions)	Montant comptabilisé antérieurement	Ajustement	Montant redressé	Montant comptabilisé antérieurement	Ajustement	Montant redressé
Créditeurs et autres passifs	l 172	ı	1 173	I 257	I	I 258
Résultats non distribués	II 16 4	(1)	11 163	12 782	(1)	12 781
Capitaux propres du Canada	12 091	(1)	12 090	13 845	(1)	13 844

Points saillants de l'état consolidé des résultats et du résultat global

	Trois m	ois clos le 30 ju	in	Six mois clos le 30 juin			
(En millions)	Montant comptabilisé antérieurement	Ajustement	Montant redressé	Montant comptabilisé antérieurement	Ajustement	Montant redressé	
Charges opérationnelles	104	4	108	226	8	234	
Impôt sur le résultat	105	-	105	253	(1)	252	
Résultat net	335	(4)	331	782	(7)	775	
Réévaluations des montants nets au titre des régimes de retraite à prestations déterminées Autres éléments du résultat	(53)	4	(49)	(61)	7	(54)	
global		4	,	(11)	/	(4)	
Résultat global	338	-	338	77 I	-	771	

Modifications comptables à venir

La SCHL a dégagé les nouvelles normes et les modifications aux normes en vigueur qui ont été émises par l'IASB. Elle a déterminé que les positions officielles suivantes pourraient avoir une incidence sur ses résultats et ses états financiers consolidés à l'avenir. Dans le cas de l'IFRS 13, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, la SCHL adoptera les modifications découlant de cette norme pour le 31 décembre 2013. La Norme du Conseil du Trésor du Canada sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État permet à la direction d'adopter une méthode comptable nouvelle ou modifiée uniquement à la fin de l'exercice. À l'exception des normes indiquées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités de la SCHL pour la période close le 30 juin 2013, aucune autre des normes publiées n'a une incidence sur la Société.

Le 13 mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13 Évaluation de la juste valeur. La norme définit la juste valeur, établit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur et précise les informations à fournir en lien avec celle-ci. Bien que l'IFRS 13 ne comporte aucune nouvelle obligation, elle réduit la complexité et accroît la cohérence en précisant la définition de la juste valeur et en exigeant son application à toutes les évaluations de la juste valeur. La SCHL applique actuellement les principes de l'IFRS 13 pour déterminer la juste valeur de la plupart de ses instruments financiers, à l'exception de certains biens immobiliers productifs qui sont compris dans le portefeuille de placements des activités d'octroi de prêts. La juste valeur de ces biens est déterminée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon un taux d'actualisation reflétant les caractéristiques du bien. Lors de la première application de cette nouvelle norme, tous les biens immobiliers de la SCHL devront être évalués selon leur utilisation optimale, ce qui entraînera une augmentation éventuelle de la juste valeur des biens immobiliers ainsi qu'une hausse du résultat net de la SCHL. La Société s'attend également à un rehaussement des exigences en matière d'informations à fournir au sujet de l'évaluation de la juste valeur.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2014

Le 16 décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32 Instruments financiers : Présentation, dans le but de préciser l'application des dispositions relatives à la compensation. Une application anticipée est autorisée. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Le 12 novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9 *Instruments financiers*, qui a été modifiée le 28 octobre 2010. Il s'agit de la première de trois étapes élaborées par l'IASB en vue de remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La première étape de ce projet a trait aux exigences en matière de classification et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. L'IFRS 9 prévoit l'application d'une approche unique pour déterminer si un instrument financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, selon la manière dont l'entité gère ses instruments financiers dans le contexte de son modèle économique ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument financier. Les deuxième et troisième étapes de ce projet sont en cours d'élaboration et abordent la dépréciation et la comptabilité de couverture. Le 24 juillet 2013, l'IASB a décidé de reporter provisoirement la prise d'effet obligatoire de l'IFRS 9 jusqu'à la mise au point finale des exigences en ce qui a trait à la dépréciation, à la classification et à l'évaluation. La SCHL s'attend à ce que d'autres modifications soient apportées aux dispositions de l'IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de celle-ci. La Société n'a par conséquent pas encore déterminé l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

4. JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS

Jugement porté lors de l'application de méthodes comptables

Lors de l'application des méthodes comptables de la Société, la direction doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations, ce qui peut influer considérablement sur les montants présentés dans les états financiers consolidés trimestriels non audités. Le jugement de la direction a une incidence importante sur les montants présentés, notamment dans les cas suivants :

- Consolidation La direction doit déterminer si la nature de la relation entre la SCHL et la FCH indique, conformément à l'IFRS 10, que la SCHL contrôle cette dernière. La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts des Obligations hypothécaires du Canada et s'expose ainsi à la majorité des risques de la FCH. Par conséquent, la SCHL consolide la FCH. Un jugement important doit aussi être exercé pour déterminer si la nature de la relation entre la SCHL et Nordea indique que la SCHL en détient le contrôle. Comme la SCHL est le principal investisseur dans le fonds, Nordea repose sur l'investissement continu de la SCHL et celle-ci a, de fait, le pouvoir de régir les politiques de Nordea afin de tirer avantage des activités du fonds. Par conséquent, la SCHL consolide Nordea International Equity Fund.
- Décomptabilisation Afin d'évaluer si les TH LNH transférés par les émetteurs à la Société aux termes du Programme des OHC (FCH) et du PAPHA (SCHL) sont admissibles à la décomptabilisation, un jugement important est exercé pour déterminer si la quasi-totalité des risques et des avantages de la possession des TH LNH a été transférée. Conformément aux exigences de l'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la SCHL a déterminé que le transfert de TH LNH à la Société ne respecte pas les critères de décomptabilisation puisque les vendeurs conservent les risques et les avantages des TH LNH aux termes des swaps.
- Dépréciation des instruments financiers disponibles à la vente Un jugement important est exercé pour évaluer les indications objectives de dépréciation, notamment si les baisses de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente en deçà du coût sont importantes ou prolongées.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés trimestriels non audités exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés au titre de l'actif, du passif, du résultat global et des informations connexes. Les principaux éléments pour lesquels la direction a fait des estimations et formulé des hypothèses touchent la provision pour règlements, les primes non acquises, la juste valeur des instruments financiers et les avantages postérieurs à l'emploi. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures.

Provision pour règlements

La provision pour règlements correspond au montant estimé des règlements attendus et des frais connexes, déduction faite du produit qui devrait être tiré de la vente des biens immobiliers repris, relativement aux défauts couverts aux termes de l'assurance prêt hypothécaire et survenus au plus tard à la date du bilan consolidé trimestriel non audité. Pour calculer le passif estimé, une estimation des pertes découlant des défauts de paiement survenus, mais non déclarés est faite en fonction des résultats historiques et de la valeur temporelle de l'argent, en prenant en considération les tendances juridiques, économiques, sociales et réglementaires prédominantes. Voir la note 10 pour en savoir davantage.

Primes non acquises

Les primes d'assurance prêt hypothécaire sont différées et comptabilisées dans les produits pendant la période de couverture d'assurance conformément à des facteurs actuariels qui sont examinés chaque année dans le cadre de l'évaluation actuarielle. Les facteurs appliqués à l'acquisition des primes sont dérivés du volume des nouvelles demandes de règlement, selon le principe que les primes seront acquises au même rythme que les cas de défaut survenus. Voir la note 10 pour en savoir davantage.

Instruments financiers

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont évalués selon les cours du marché observables ou les montants établis selon des modèles de flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. La hiérarchie des justes valeurs décrite à la note 12 est fondée sur la qualité des données utilisées pour faire ces évaluations.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le coût annuel des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi auxquels les salariés ont droit est déterminé par des calculs actuariels fondés sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et sur les meilleures estimations de la direction quant au rendement à long terme attendu de l'actif des régimes de retraite, aux augmentations de la rémunération, à l'âge des salariés à la retraite, au taux de mortalité des participants et au coût attendu des soins de santé. Il s'agit d'hypothèses à long terme qui tiennent compte de la nature des avantages postérieurs à l'emploi. Voir la note 17 pour en savoir davantage.

5. PLACEMENTS

Le tableau qui suit présente les gains ou pertes latents sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

		30 juin 2	31 déceml	31 décembre 2012		
(En millions)	Coût amorti ^l	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût amorti ^l	Juste valeur
Placements en valeurs mobilières						
Titres à revenu fixe						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	850	58	(1)	907	872	928
Disponibles à la vente	15 348	598	(174)	15 772	14 969	15 930
Actions						
Détenues à des fins de transaction	400	-	-	400	444	415
Disponibles à la vente	2 575	666	(30)	3 211	2 930	3 374

Le coût amorti des actions correspond au coût d'achat moins les pertes de valeur, le cas échéant.

La perte latente cumulative de 204 millions de dollars (34 millions au 31 décembre 2012) sur les placements en titres à revenu fixe et en actions disponibles à la vente a été imputée au cumul des autres éléments du résultat global et n'a pas été comptabilisée en résultat net en tant que perte de valeur.

Pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013, des pertes de valeur de 59 millions et de 75 millions de dollars respectivement (70 millions pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2012) sur les actions ont été comptabilisées en résultat net dans les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers et aucune reprise n'a été constatée pendant l'exercice à l'égard d'une dépréciation antérieure des placements en valeurs mobilières à revenu fixe.

6. PLACEMENTS DANS DES TITRES HYPOTHÉCAIRES LNH – PRÊTS ET CRÉANCES

Pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013, il y a eu des décaissements liés aux placements dans des titres hypothécaires LNH – prêts et créances de 9 985 millions et de 19 936 millions de dollars, ainsi que des remboursements de 21 092 millions et de 21 887 millions de dollars, respectivement (décaissements de 9 594 millions et de 20 098 millions et remboursements de 19 462 millions et de 20 057 millions pour les périodes correspondantes de 2012).

7. PROGRAMMES DE LOGEMENT

La SCHL reçoit des crédits parlementaires pour financer les dépenses suivantes, y compris les charges opérationnelles, engagées pour soutenir les programmes de logement.

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
(En millions)	2013	2012	2013	2012
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	383	386	828	834
Financement de nouveaux engagements visant le logement abordable	47	71	144	267
Soutien au logement	1	I	2	2
Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement	-	I	ı	2
Total des dépenses liées aux programmes de logement	431	459	975	1 105
Charges opérationnelles	28	30	57	67
Total des crédits	459	489	I 032	l 172

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada. Le solde impayé au 30 juin 2013 consiste essentiellement en dépenses engagées pour les programmes de logement, mais non encore remboursées.

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
(En millions)	2013	2012	2013	2012
Montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada				
Solde au début de la période	391	528	309	403
Total des crédits	459	489	I 032	l 172
Total des crédits reçus	(550)	(625)	(1 040)	(1 180)
Remboursements	ı	-	-	(3)
Solde à la clôture de la période	301	392	301	392

8. TITRISATION

Cautionnements en vigueur

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements du capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2012).

Le tableau qui suit présente, pour chaque programme, le total des cautionnements en vigueur.

	Aux		
(En milliards)	30 juin 2013	31 décembre 2012	
TH LNH ^I	196	179	
OHC ²	204	203	
Total des cautionnements en vigueur	400	382	

¹ Y compris 23 milliards de dollars (38 milliards au 31 décembre 2012) de TH LNH détenus en tant que garantie pour le PAPHA

9. EMPRUNTS

Obligations hypothécaires du Canada

Les charges d'intérêts sur les Obligations hypothécaires du Canada pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 ont atteint 1 306 millions et 2 592 millions de dollars respectivement (1 521 millions et 3 027 millions pour les périodes correspondantes en 2012).

Pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013, la FCH a émis des Obligations hypothécaires du Canada à hauteur de 9 985 millions et de 19 936 millions de dollars respectivement (9 594 millions et 20 098 millions pour les trois mois et six mois clos à la même date en 2012). Au cours des trois mois et six mois clos le 30 juin 2013, des titres pour un montant de 19 500 millions de dollars sont arrivés à échéance (18 700 millions pour les mêmes trimestres de l'exercice précédent).

Emprunts sur les marchés de capitaux

Les charges d'intérêts relatives aux emprunts sur les marchés de capitaux ont atteint 19 millions et 38 millions de dollars respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 (22 millions et 45 millions pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2012).

La SCHL a effectué un remboursement de 150 millions de dollars aux termes de ses emprunts sur les marchés de capitaux pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 (300 millions pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent).

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les charges d'intérêts sur les emprunts auprès du gouvernement du Canada désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et sur les autres emprunts auprès du gouvernement du Canada ont atteint 526 millions et 1 066 millions de dollars respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 (556 millions et 1 121 millions pour les trois mois et six mois clos à la même date en 2012).

Au cours des trois mois et six mois clos le 30 juin 2013, la SCHL a contracté de nouveaux emprunts totalisant 833 millions et 1 093 millions de dollars respectivement (737 millions et 1 179 millions pour les trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent) et remboursé 2 419 millions et 3 685 millions de dollars respectivement (1 444 millions et 2 649 millions pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2012) sur ses emprunts auprès du gouvernement du Canada.

² Y compris 2 milliards de dollars (2 milliards au 31 décembre 2012) én placements détenus par la SCHL dans des OHC émises par la FCH.

10. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Primes et droits non acquis

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

		is clos les juin	Six mois clos les 30 juin	
(En millions)	2013	2012	2013	2012
Solde au début de la période	6 179	6 6 1 5	6 394	6 73 I
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	398	475	592	776
Primes acquises pendant la période	(431)	(441)	(840)	(859)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	4	3	7	7
Droits de demande acquis pendant la période	(3)	(4)	(6)	(7)
Solde à la clôture de la période	6 147	6 648	6 147	6 648

Provision pour règlements

La provision pour règlements comprend les montants prévus pour les demandes au titre des défauts de paiement survenus mais non déclarés, des demandes de règlement présentées mais non réglées, ainsi que des demandes de règlement liées aux prêts hypothécaires pour logements sociaux et aux prêts hypothécaires indexés. Le tableau suivant présente les variations de la provision pour règlements.

		Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
(En millions)	2013	2012	2013	2012	
Solde au début de la période	976	1 006	996	I 04I	
Pertes sur règlements pendant la période	(117)	(168)	(250)	(322)	
Provision pour défauts de paiement survenus pendant la période	55	142	168	261	
Solde à la clôture de la période	914	980	914	980	

Gestion du risque d'assurance prêt hypothécaire

Aux termes de ses contrats d'assurance prêt hypothécaire, la SCHL couvre le risque de perte des prêteurs à la suite des défauts de paiement des emprunteurs et s'expose alors à l'incertitude liée à l'échéance, à la fréquence et à l'importance des règlements. La Société gère son risque en faisant preuve de prudence dans la conception des produits, la souscription et la gestion des défauts de paiement ainsi qu'en constituant des réserves en capital adéquates.

Une concentration du risque peut découler de la conclusion de contrats d'assurance dans une région géographique où la conjoncture économique locale s'écarte considérablement de la moyenne. L'incidence relative d'une telle concentration du risque est atténuée du fait de la répartition géographique des activités de la SCHL.

Contrats d'assurance en vigueur

En vertu de l'article 11 de la LNH, l'encours total des prêts assurés ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2012).

Au 30 juin 2013, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent l'exposition au risque des activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, totalisaient 562 milliards de dollars (566 milliards au 31 décembre 2012).

II. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau qui suit présente l'impôt total.

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois 30 j	
(En millions)	2013	2012	2013	2012
Autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente	(142)	41	(89)	57
Reclassement des (gains) pertes nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	10	(5)	(1)	(29)
Gains (pertes) nets actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	29	(11)	46	(13)
Charge (économie) d'impôt sur les autres éléments du résultat global consolidés trimestriels	(103)	25	(44)	15
Charge d'impôt sur le résultat net consolidé trimestriel	139	105	260	252
Total	36	130	216	267

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Détermination de la juste valeur

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Celle-ci correspond au montant de la contrepartie qui serait convenue lors d'une transaction réalisée entre deux parties bien informées et consentantes agissant en toute liberté dans des conditions de concurrence normale. Les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément pour tous les instruments financiers.

La juste valeur est estimée à l'aide des méthodes suivantes. La hiérarchie des justes valeurs reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Niveau 1 – Les actifs financiers cotés sur un marché actif sont évalués selon le cours acheteur d'un actif identique. Les passifs financiers cotés sur un marché actif sont évalués selon le cours vendeur d'un passif identique.

Niveau 2 – Les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'instruments identiques ou semblables.

Niveau 3 – Les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus. Si possible, les données sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'instruments identiques ou semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées, principalement des hypothèses sur les primes associées au risque de liquidité et de crédit.

Le tableau qui suit présente les évaluations de la juste valeur des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé trimestriel non audité selon la hiérarchie des justes valeurs.

	Au 30 juin 2013			
(En millions)	Niveau I	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	450	865	-	1315
Placements en valeurs mobilières				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	701	63	143	907
Détenus à des fins de transaction	400	-	-	400
Disponibles à la vente	18 924	43	16	18 983
Prêts				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	6 322	-	6 322
Instruments dérivés	-	89	-	89
Actifs financiers non constatés à la juste valeur et autres actifs				261 750
Total de l'actif	20 475	7 382	159	289 766
Passif et capitaux propres du Canada				
Emprunts				
Emprunts sur les marchés de capitaux	I 670	-	-	I 670
Emprunts auprès du gouvernement du Canada Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	6 451	-	6 45 1
Instruments dérivés	-	47	-	47
Passifs et capitaux propres non constatés à la juste valeur				281 598
Total du passif et des capitaux propres du Canada	I 670	6 498	-	289 766

	Au 31 décembre 2012			
(En millions)	Niveau I	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	177	619	-	796
Placements en valeurs mobilières				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	726	65	137	928
Détenus à des fins de transaction	415	-	-	415
Disponibles à la vente	19 290	-	14	19 304
Prêts				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	6 591	-	6 591
Instruments dérivés	-	131	-	131
Actifs financiers non constatés à la juste valeur et autres actifs				263 875
Total de l'actif	20 608	7 406	151	292 040
Passif et capitaux propres du Canada				
Emprunts				
Emprunts sur les marchés de capitaux	I 8 4 8	-	-	I 848
Emprunts auprès du gouvernement du Canada Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	6 659	-	6 659
Instruments dérivés	-	46	-	46
Passifs et capitaux propres non constatés à la juste valeur				283 487
Total du passif et des capitaux propres du Canada	I 8 4 8	6 705	_	292 040

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 au cours des trois mois et des six mois clos le 30 juin 2013.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé. Pour les éléments qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, le niveau selon la hiérarchie ayant servi à établir la juste valeur est indiqué.

	Au 30 juin 2013		Au 31 déc	cembre 2012
	Juste	Valeur	Juste	Valeur
(En millions)	valeur	Comptable	valeur	Comptable
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	I 769	I 769	I 220	I 220
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente ²	102	102	63	63
Placements en valeurs mobilières				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	907	907	928	928
Détenus à des fins de transaction	400	400	415	415
Disponibles à la vente	18 983	18 983	19 304	19 304
Placements dans des titres hypothécaires LNH – prêts et créances²	257 320	254 009	262 576	255 967
Prêts				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 322	6 322	6 591	6 591
Autres ²	5 203	4 296	5 579	4 440
Investissements liés aux programmes de logement ²	I 268	720	I 374	748
Intérêts courus à recevoir ²	878	878	959	959
Instruments dérivés	89	89	131	131
Montants à recevoir du gouvernement du Canada ²	301	301	309	309
Débiteurs ²	525	525	432	432
Passifs financiers				
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ²	454	454	425	425
Emprunts				
Obligations hypothécaires du Canada ¹	204 761	202 075	207 144	201 676
Emprunts sur les marchés de capitaux	I 670	I 670	I 848	I 848
Emprunts auprès du gouvernement du Canada				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 451	6 451	6 659	6 659
Autres ²	57 354	55 113	60 702	57 595
Intérêts courus à payer ²	785	785	753	753
Instruments dérivés	47	47	46	46
Créditeurs ²	928	928	I 258	I 258
Provision pour règlements ³	914	914	996	996

Juste valeur fondée sur les critères de niveau 1

² Juste valeur fondée sur les critères de niveau 2

³ Juste valeur fondée sur les critères de niveau 3

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) nets latents découlant des variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

	Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin	
(En millions)	2013	2012	2013	2012	
Détenus à des fins de transaction					
Actions	13	(28)	28	22	
Instruments dérivés	(41)	17	(43)	(10)	
Total – Détenus à des fins de transaction	(28)	(11)	(15)	12	
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net					
Placements en valeurs mobilières désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(4)	8	2	3	
Prêts designés à la juste valeur par le biais du résultat net	(78)	22	(86)	(51)	
Emprunts sur les marchés de capitaux	23	-	29	31	
Emprunts auprès du gouvernement du Canada désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	106	(44)	100	26	
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	47	(14)	45	9	
Gains (pertes) découlant des transactions entre parties liées	(1)	(1)	(1)	(1)	
Total des gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers	18	(26)	29	20	

Tous les éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'exception de quelques placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, sont liés aux activités d'octroi de prêts. En ce qui concerne certains portefeuilles de prêts et emprunts connexes, des instruments dérivés sont utilisés dans le cadre des activités d'octroi de prêts pour gérer les risques de refinancement et de réinvestissement, ainsi que le décalage des échéances entre les encaissements provenant des actifs et les décaissements affectés aux passifs. Le classement des prêts ainsi que des emprunts sur les marchés de capitaux et des emprunts auprès du gouvernement du Canada connexes, comme étant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, réduit considérablement l'incohérence qui découlerait autrement de leur évaluation au coût amorti et de l'évaluation des instruments dérivés à la juste valeur.

Certains placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont aussi désignés à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et présentés à la direction selon cette méthode.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net imputable à l'évolution du risque de crédit.

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers.

	Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin	
(En millions)	2013	2012	2013	2012	
Détenus à des fins de transaction	ĺ	1	-	(3)	
Disponibles à la vente	(1)	(16)	29	66	
Remboursement d'emprunts	(4)	(6)	(4)	(19)	
Total des gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers	(4)	(21)	25	44	

13. ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

La SCHL a des intérêts dans des entités structurées non consolidées, lesquels sont résumés dans le tableau qui suit.

(En millions)	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
Fonds de placement	I 217	I 266

Dans le bilan consolidé trimestriel non audité, ces fonds de placement sont présentés au poste « Placements en valeurs mobilières – Disponibles à la vente ». Le risque maximal de perte correspond à la juste valeur à la date de clôture. Dans l'état des résultats et du résultat global consolidé trimestriel non audité, les gains sur ces fonds de placement comptabilisés dans les gains nets latents sur les instruments financiers se sont élevés à 34 millions et à 152 millions de dollars respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013 (10 millions et 130 millions pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent). La SCHL reçoit de ces entités des distributions qu'elle comptabilise dans l'état des résultats et du résultat global consolidé trimestriel non audité.

14. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sousjacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et le cours des actions.

Analyse de sensibilité

Valeur à risque – Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation est évalué en appliquant des modèles appropriés de valeur à risque (VAR). La VAR est une estimation statistique qui permet d'évaluer la baisse maximale éventuelle de la valeur marchande d'un portefeuille pendant une période de détention précise selon un degré de confiance donné. Le calcul de la VAR est fondé sur la méthode deltanormale, qui peut sous-estimer l'occurrence de pertes importantes parce qu'elle s'appuie sur une distribution normale. La VAR totale pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, selon un degré de confiance de 95 % pendant une période de détention d'un mois, était de 382 millions de dollars au 30 juin 2013 (273 millions au 31 décembre 2012). La VAR totale au 30 juin 2013 était composée de 377 millions de dollars pour les placements disponibles à la vente (270 millions au 31 décembre 2012) et de 24 millions de dollars pour les placements détenus à des fins de transaction (26 millions au 31 décembre 2012), après les incidences de la diversification de 19 millions de dollars (23 millions au 31 décembre 2012). Les incidences de la diversification reflètent le fait que, puisque la corrélation des risques des portefeuilles individuels n'est pas parfaite, la diversification est avantageuse et la VAR totale, dans son ensemble, est inférieure à la somme des VAR des portefeuilles individuels. L'analyse est fondée sur les données historiques d'une année relativement aux cours, volatilités et corrélations des divers marchés d'obligations et d'actions. Afin de mieux tenir compte du risque de marché, la SCHL utilise maintenant une période de détention d'un mois au lieu de deux semaines pour calculer la VAR. Par conséquent, les évaluations de la VAR au 31 décembre 2012, qui étaient auparavant fondées sur une période de détention de deux semaines, ont été redressées.

Sensibilité aux taux d'intérêt – Les activités d'octroi de prêts sont exposées au risque de taux d'intérêt. Pour les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les placements en valeurs mobilières, de même que les emprunts désignés à la juste valeur et swaps connexes, les incidences des fluctuations des taux d'intérêt ne sont pas symétriques. La sensibilité aux taux d'intérêt présentée cidessous reflète l'incidence nette des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur pour tous les éléments sensibles aux taux d'intérêt. Une baisse de 200 points de base des taux d'intérêt entraînerait un gain net latent sur les instruments financiers de 7 millions de dollars (montant nul au 31 décembre 2012), alors qu'une hausse de 200 points de base des taux d'intérêt entraînerait une perte nette latente sur les instruments financiers de 3 millions de dollars (1 million au 31 décembre 2012). En ce qui concerne les autres prêts et emprunts non comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers, une réduction de 200 points de base des taux d'intérêt entraînerait un accroissement de la juste valeur des passifs de 89 millions de dollars (91 millions au 31 décembre 2012) supérieur à celui de la juste valeur des actifs, tandis qu'une montée de 200 points de base des taux d'intérêt entraînerait une diminution de la juste valeur des passifs de 52 millions de dollars (70 millions au 31 décembre 2012) supérieure à celle de la juste valeur des actifs. Le risque maximal pour la marge nette sur les intérêts du portefeuille de placements des activités d'octroi de prêts découlant des fluctuations des taux d'intérêt, selon un degré de confiance de 95 % sur une période d'un an, était de 0,3 million de dollars au 30 juin 2013 (0,2 million au 31 décembre 2012). Le risque maximal est limité à 1,5 million de dollars conformément à la politique de la SCHL.

Placements dans des titres hypothécaires LNH - prêts et créances

Le PAPHA et la FCH sont exposés tant au risque de taux d'intérêt qu'au risque de remboursement anticipé et de réinvestissement. Ce dernier s'entend du risque que les prêts hypothécaires auxquels sont adossés les TH LNH soient remboursés par anticipation, en tout ou en partie, pendant le terme et que ces remboursements anticipés doivent être immédiatement réinvestis.

Pour atténuer ces risques, la SCHL et la FCH concluent des swaps avec des institutions financières agissant en qualité de contreparties approuvées. Aux termes de ces swaps, les risques de taux d'intérêt ainsi que de remboursement anticipé et de réinvestissement sont transférés aux contreparties de swap. Ces contreparties gèrent les actifs réinvestis conformément aux directives établies en matière d'investissement. La SCHL et la FCH versent tous les intérêts provenant des actifs sous-jacents aux contreparties, qui leur remettent des montants égaux aux coupons des emprunts auprès du gouvernement du Canada ou des Obligations hypothécaires du Canada, selon le cas. Grâce aux swaps, les fluctuations des taux d'intérêt ainsi que les remboursements anticipés et les réinvestissements n'ont aucune incidence sur l'état des résultats et du résultat global.

15. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit de différentes façons en raison de son assurance prêt hypothécaire (voir la note 10), de ses cautionnements de paiement périodique (voir la note 8), de ses placements, de ses activités d'octroi de prêts, de ses instruments dérivés, des avances qu'elle a versées aux ensembles de logements sociaux en difficulté dont elle assure les prêts hypothécaires et de ses créances hypothécaires.

Le risque de crédit lié aux placements en instruments à revenu fixe et aux instruments dérivés de la Société est géré en appliquant des politiques, qui prévoient des notations financières minimales pour les contreparties et des limites de diversification pour les portefeuilles de placements par émetteur, notation financière, durée et secteur d'activité, ainsi qu'en concluant des accords juridiques appropriés.

Titres acquis dans le cadre de conventions de revente/titres vendus dans le cadre de conventions de rachat – Par leur nature, ces titres présentent un faible risque de crédit puisque leurs durées sont courtes et qu'ils sont généralement assortis de garanties obtenues des contreparties. Ces transactions sont assujetties aux conventions cadres de rachat conclues avec toutes les contreparties. Ces conventions stipulent que les contreparties doivent fournir des garanties à la SCHL si le risque auquel elles exposent celle-ci dépasse un seuil fixé en fonction des notations financières. Les titres détenus en tant que garanties admissibles comprennent les titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada, y compris les sociétés d'État et la FCH. Les garanties détenues pour compenser le risque lié à l'évaluation à la valeur de marché découlant de ces transactions ne doivent pas être affectées à d'autres fins que la compensation de ce risque. En cas de défaut d'une contrepartie, la SCHL a le droit de liquider les garanties détenues. Selon les conventions cadres de rachat, la SCHL a un droit juridiquement exécutoire de réduire son risque en exigeant un seul règlement net de tous les instruments couverts par une convention conclue avec une même contrepartie en cas de défaut de celle-ci. La juste valeur des garanties détenues par la SCHL pour compenser le risque lié à l'évaluation à la valeur de marché était nulle au 30 juin 2013 (nulle au 31 décembre 2012).

Instruments dérivés – La SCHL limite son risque de crédit lié aux instruments dérivés en traitant avec des contreparties de swap dont la notation financière respecte ses politiques de gestion des risques d'entreprise qui sont approuvées par le Conseil d'administration et qui sont conformes aux directives du ministère des Finances, en concluant des conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), pour l'ensemble des instruments dérivés, avec toutes les contreparties et, le cas échéant, en fixant des seuils de garantie fondés sur les notations financières dans les annexes de soutien du crédit. Conformément aux annexes de soutien du crédit, la SCHL a le droit, en cas de défaut d'une contrepartie, de liquider la garantie détenue en vue de régler les montants en souffrance. Les garanties détenues pour compenser le risque lié à l'évaluation à la valeur de marché ne doivent pas être affectées à d'autres fins que la compensation de ce risque. Les titres détenus en tant que garanties admissibles comprennent les titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada, y compris les sociétés d'État et la FCH. Selon les conventions-cadres de compensation, la SCHL a un droit juridiquement exécutoire de réduire son risque lié à des instruments dérivés en exigeant un seul règlement net de tous les instruments financiers couverts par une convention conclue avec une même contrepartie en cas de défaut de celle-ci. Toute contrepartie sur instrument dérivé doit avoir une notation financière minimale de A- ou l'équivalent selon au moins deux agences de notation.

La juste valeur des garanties détenues par la SCHL relativement aux instruments dérivés (incluant ceux présentés au poste « Placements dans des TH LNH – prêts et créances – PAPHA ») totalisait 114 millions de dollars au 30 juin 2013 (316 millions au 31 décembre 2012).

La FCH s'expose aussi à un risque de crédit en cas de défaut de paiement des contreparties de swap. Elle atténue ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties hautement notées et en exigeant des garanties fondées sur les notations financières. Au 30 juin 2013, la juste valeur des garanties détenues par la FCH s'établissait à 107 millions de dollars (295 millions au 31 décembre 2012).

Accords de compensation et compensation des actifs et passifs financiers

Les tableaux qui suivent présentent les incidences potentielles des accords de compensation décrits cidessus concernant les instruments dérivés et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente comptabilisés. **Actifs financiers**

Actifo (mandiero						
				iv) Montant brut non		
	i)	ii)	iii) = i) - ii)	compensé	au blian	v) = iii) - iv)
	Montant brut des	Montant brut	Montant net des actifs		Garantie	
	actifs comptabilisé	compensé au bilan	présenté au bilan ⁱ	Instruments financiers ²	financière reçue ³	Montant net
(En millions)			A u 30 ju	iin 2013		
Instruments dérivés	149	-	149	(50)	(10)	89
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	102	-	102	-	(102)	-
Total	251	-	251	(50)	(112)	89
(En millions)			Au 31 déce	mbre 2012		
Instruments dérivés ¹ Titres acquis dans le cadre	197	-	197	(50)	(40)	107
de conventions de revente	63	-	63	-	(63)	-
Total	260	-	260	(50)	(103)	107

¹ Les instruments dérivés sont présentés à la juste valeur. Les titres acquis dans le cadre de conventions de revente sont présentés au coût amorti.

Les actifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau précédent sont rapprochés au bilan de la manière suivante.

(En millions)	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
Actifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau de compensation	149	197
Moins les intérêts courus à recevoir présentés séparément au bilan	(41)	(47)
Moins le report des frais de swap perçus	(19)	(19)
Solde des actifs au titre des instruments dérivés présenté au bilan	89	131

² Le montant brut des instruments financiers non compensé au bilan se rapporte au montant comptabilisé pour les passifs au titre des instruments dérivés et les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat lorsque la SCHL a un droit juridiquement exécutoire de compenser ce montant avec celui comptabilisé pour les actifs au titre des instruments dérivés et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente relativement à chaque contrepartie en cas de défaut de celle-ci.

En cas de défaut d'une contrepartie, la SCHL a le droit de liquider la garantie financière détenue pour compenser le montant dû par la contrepartie. Pour les instruments dérivés, ce montant reflète la juste valeur de la garantie fournie par la contrepartie de swap à la SCHL. Pour les titres acquis dans le cadre de conventions de revente, ce montant reflète la juste valeur de la marge fournie par la contrepartie et des titres acquis par la SCHL avec l'engagement de les revendre à la contrepartie à une date ultérieure.

Passifs financiers

	i)	ii)	iii) = i) - ii)	iv) Montant b compensé	rut non	v) = iii) - iv)
	Montant brut des passifs comptabilisé	Montant brut compensé au bilan	Montant net des passifs présenté au bilan ⁱ	Instruments financiers ²	Garantie financière fournie ³	Montant net
(En millions)			Au 30 jui	in 2013		
Instruments dérivés ¹ Titres vendus dans le cadre	53	-	53	(50)	-	3
de conventions de rachat ¹	454	-	454	-	(452)	2
Total	507	-	507	(50)	(452)	5
(En millions)			Au 31 décer	mbre 2012		
Instruments dérivés ¹ Titres vendus dans le cadre	52	-	52	(50)	-	2
de conventions de rachat ¹	425	-	425	-	(425)	-
Total	477	-	477	(50)	(425)	2

Les instruments dérivés sont présentés à la juste valeur. Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat sont présentés au coût amorti.

Les passifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau précédent sont rapprochés au bilan de la manière suivante.

(En millions)	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
Passifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau de		
compensation	53	52
Moins les intérêts courus à payer présentés séparément au bilan	(6)	(6)
Solde des passifs au titre des instruments dérivés présenté au bilan	47	46

16. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité découle du fait que la Société peut éprouver des difficultés à s'acquitter des obligations liées à ses passifs financiers. Selon la politique sur le risque de liquidité de la Société, des limites appropriées sont établies afin de disposer de ressources suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie courants et prévus.

² Le montant brut des instruments financiers non compensé au bilan se rapporte au montant comptabilisé pour les actifs au titre des instruments dérivés et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente lorsque la SCHL a un droit juridiquement exécutoire de compenser ce montant avec celui comptabilisé pour les passifs au titre des instruments dérivés et les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat relativement à chaque contrepartie en cas de défaut de celle-ci.

³ Ces montants reflètent la juste valeur des titres vendus par la SCHL aux contreparties avec l'engagement de les racheter de celles-ci à une date ultérieure.

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le coût net des prestations est comptabilisé dans les charges opérationnelles de la SCHL.

	Trois mois clos les 30 juin									
	Régimes o	de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi							
(En millions)	2013	20122	2013	2012 ²						
Coût des services rendus au cours de la période	10	7	1	I						
Charges d'intérêts nettes	4	5	2	2						
Coût des régimes à prestations déterminées ¹	14	12	3	3						

Compte non tenu des autres frais d'administration de 1 million de dollars inscrits dans les autres charges opérationnelles

² Montants ajustés conformément à l'IAS 19

	Six mois clos les 30 juin									
	Régimes o	de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi							
(En millions)	2013	20122	2013	20122						
Coût des services rendus au cours de la période	18	15	3	3						
Charges d'intérêts nettes	9	9	4	4						
Coût des régimes à prestations déterminées	27	24	7	7						

^T Compte non tenu des autres frais d'administration de 1 million de dollars inscrits dans les autres charges opérationnelles

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer ces coûts.

Mesures	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
Obligation au titre des prestations déterminées		
Taux d'actualisation	4,60 %	3,90 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	3,90 %	4,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %

L'évaluation actuarielle du régime de retraite agréé de la SCHL au 31 décembre 2012 indiquait un déficit selon l'approche de continuité. Par conséquent, la Société doit verser des paiements spéciaux de continuité se situant entre 3,4 et 4,8 millions de dollars par année pendant 15 ans afin d'amortir le déficit selon l'approche de continuité. L'évaluation selon l'approche de solvabilité indique également un déficit au 31 décembre 2012. La Société devra donc verser des paiements spéciaux de 115,1 millions de dollars en 2013 pour réduire le déficit selon cette approche. Tel que le permet la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et son règlement, la SCHL cherche actuellement à obtenir l'autorisation de réduire les paiements spéciaux de solvabilité. Ces dispositions ont été élaborées afin que les exigences de capitalisation soient moins sensibles à la volatilité des marchés financiers. Les réductions feraient en sorte que les paiements spéciaux de solvabilité s'établiraient à 76,1 millions de dollars au lieu de 115,1 millions de dollars en 2013. Ainsi, les paiements spéciaux devraient totaliser 80,9 millions de dollars pour l'exercice courant (23,5 millions au 31 décembre 2012).

La direction de la SCHL a approuvé l'entrée en vigueur, le 4 avril 2013, d'un régime de retraite à cotisations déterminées pour les nouveaux employés et les employés contractuels admissibles.

² Montants ajustés conformément à l'IAS 19

18. INFORMATIONS SECTORIELLES

Tel qu'il est indiqué à la note 1, les états financiers consolidés trimestriels non audités reflètent les comptes des quatre grands secteurs d'activité de la SCHL (assurance prêt hypothécaire, titrisation, programmes de logement et octroi de prêts) qui sont tous axés sur différents programmes appuyant les objectifs de la SCHL et ceux de la Fiducie du Canada pour l'habitation. Les résultats de chaque secteur d'activité sont établis conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2. Certains éléments de la colonne « Octroi de prêts » ne s'appliquent pas à toutes les activités. Les remboursements qui se rapportent aux activités d'octroi de prêt, tel qu'il est décrit à la note 2, figurent à la colonne « Programmes de logement ». Ces remboursements ne sont pas éliminés dans le tableau qui suit. Les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

	Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Programmes de logement		Octroi de prêts		Fiducie du Canada pour l'habitation		Éliminations		Total	
Trois mois clos les 30 juin (En millions)	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
PRODUITS						,								
Produits d'intérêts sur les placements dans des TH LNH – prêts et créances	-	-	400	418	-	-	-	-	I 328	1 551	-	-	I 728	I 969
Primes et droits	438	448	64	63	-	-	-	-	-	-	-	-	502	511
Produits d'intérêts sur les prêts	-	-	-	-	-	-	132	147	-	-	-	-	132	147
Produits de placements en valeurs mobilières	145	134	8	8	-	-	9	9	-	-	(12)	(11)	150	140
Gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers	7	(31)	-	11	-	-	-	-	-	-	(11)	(1)	(4)	(21)
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers	14	(24)	-	(2)	-	-	2	-	-	-	2	-	18	(26)
Crédits parlementaires et autres produits	10	-	3	3	459	489	10	10	42	40	(25)	(24)	499	518
	614	527	475	501	459	489	153	166	I 370	I 59I	(46)	(36)	3 025	3 238
CHARGES														
Charges d'intérêts	1	I	400	418	-	-	138	151	I 326	I 549	(21)	(26)	I 844	2 093
Charges opérationnelles	54	50	4	3	28	30	5	7	44	42	(25)	(24)	110	108
Programmes de logement et règlements nets	55	142	-	-	431	459	-	-	-	-	-	-	486	601
	110	193	404	421	459	489	143	158	I 370	I 591	(46)	(50)	2 440	2 802
Impôt sur le résultat	120	81	17	20	-	-	2	1	-	-	-	3	139	105
RÉSULTAT NET	384	253	54	60	-	-	8	7	-	-	-	11	446	331
Total des produits	614	527	475	501	459	489	153	166	I 370	I 59 I	(46)	(36)	3 025	3 238
Produits intersectoriels et interentités ¹	(20)	(9)	-	-	-	-	(1)	(3)	(25)	(24)	46	36	-	-
Produits externes	594	518	475	501	459	489	152	163	I 345	I 567	-	-	3 025	3 238

Les produits intersectoriels et interentités font référence à ce qui suit :

[•] pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada (émis par la FCH) et des emprunts sur les marchés de capitaux (émis par l'activité d'octroi de prêts);

pour les activités d'octroi de prêts, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada;

pour les activités de titrisation, des droits de cautionnement des OHC et des honoraires de services-conseils sont payés par la FCH et les produits comptabilisés proviennent des emprunts sur les marchés de capitaux.

	Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Programmes de logement		Octroi de prêts		Fiducie du Canada pour l'habitation		Éliminations		Total	
Six mois clos les 30 juin (En millions)	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
PRODUITS														
Produits d'intérêts sur les placements dans des TH LNH – prêts et créances	-	-	810	844	-	-	-	-	2 637	3 087	-	-	3 447	3 93 1
Primes et droits	853	873	124	121	-	-	-	-	-	-	-	-	977	994
Produits d'intérêts sur les prêts	-	-	-	-	-	-	266	296	-	-	-	-	266	296
Produits de placements en valeurs mobilières	282	280	15	17	-	-	19	18	-	-	(23)	(23)	293	292
Gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers	35	30	I	46	-	-	-	-	-	-	(11)	(32)	25	44
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers	32	27	-	1	-	-	(6)	(6)	-	-	3	(2)	29	20
Crédits parlementaires et autres produits	11	1	7	6	I 032	1 172	17	16	83	85	(50)	(51)	1 100	I 229
	1 213	1211	957	I 035	I 032	I 172	296	324	2 720	3 172	(81)	(108)	6 137	6 806
CHARGES														
Charges d'intérêts	2	2	810	844	-	-	279	304	2 632	3 082	(40)	(53)	3 683	4 179
Charges opérationnelles	113	109	8	6	57	67	11	13	88	90	(50)	(51)	227	234
Programmes de logement et règlements nets	168	261	-	-	975	1 105	-	-	-	-	-	-	1 143	I 366
	283	372	818	850	I 032	I 172	290	317	2 720	3 172	(90)	(104)	5 053	5 779
Impôt sur le résultat	224	206	34	47	-	-	(1)	-	-	-	3	(1)	260	252
RÉSULTAT NET	706	633	105	138	-	-	7	7	-	-	6	(3)	824	775
Total des produits	1 213	1211	957	I 035	I 032	I 172	296	324	2 720	3 172	(81)	(108)	6 137	6 806
Produits intersectoriels et interentités ¹	(29)	(49)	-	-	-	-	(2)	(8)	(50)	(51)	81	108	-	-
Produits externes	1 184	I 162	957	I 035	I 032	I 172	294	316	2 670	3 121	-	-	6 137	6 806

¹ Les produits intersectoriels et interentités font référence à ce qui suit :

[•] pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada (émis par la FCH) et des emprunts sur les marchés de capitaux (émis par l'activité d'octroi de prêts);

[•] pour les activités d'octroi de prêts, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada;

[•] pour les activités de titrisation, des droits de cautionnement des OHC et des honoraires de services-conseils sont payés par la FCH et les produits comptabilisés proviennent des emprunts sur les marchés de capitaux.

	Assurance prêt hypothécaire		Titris	ation	Programmes de logement		Octroi (le prêts	Fiducie du pour l'ha		Éliminations ¹		Total	
Au 30 juin 2013 et														
au 31 décembre 2012 (En millions)	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
ACTIF														
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 126	759	24	27	-	-	618	433	I	I	-	-	I 769	I 220
Titres acquis dans le cadre de conventions	_	_	_	_	_	_	102	63	_	_	_	_	102	63
de revente								• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •						
Placements en valeurs mobilières														
Désignés à la juste valeur par le biais du	78	75	1	1	_	_	I 205	I 282	_	-	(377)	(430)	907	928
résultat net	400	415									` ′	` ,	400	415
Détenus à des fins de transaction	18 809	19 064	- I 784	- I 799	-	-	-	-	-	-	(1610)	- (1 559)	18 983	19 304
Disponibles à la vente Placements dans des titres hypothécaires	18 809	17004	1 / 84	1 / 9 9	-	-	-	-	-	-	(1610)	(1 337)	10 703	19304
LNH – prêts et créances	-	-	50 06 1	52 44 8	-	-	-	-	203 948	203 5 1 9	-	-	254 009	255 967
Prêts														
Désignés à la juste valeur par le biais du														
résultat net	-	-	-	-	-	-	6 322	6 591	-	-	-	-	6 322	6 591
Autres	_	_	_	_	_	_	4 296	4 440	_	_	_	_	4 296	4 440
Investissements liés aux programmes de														
logement	-	-	-	-	-	-	720	748	-	-	-	-	720	748
Intérêts courus à recevoir	103	97	76	83	-	_	197	245	507	540	(5)	(6)	878	959
Actif d'impôt différé	-	(20)	_	1	_	_	_	42	_	_	-	35	_	58
Instruments dérivés	-	-	-	-	_	_	89	131	-	-	-	-	89	131
Montants à recevoir du gouvernement du							301	200		_			301	309
Canada	-	-	-	-	-	-		309	-	-	-	-	301	
Débiteurs et autres actifs	648	617	65	(25)	-	-	277	315	-	-	-	-	990	907
	21 164	21 007	52 011	54 334	-	-	14 127	14 599	204 456	204 060	(1 992)	(1 960)	289 766	292 040
PASSIF														
Titres vendus dans le cadre de conventions	454	425		_						_		_	454	425
de rachat	151	123	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	737	123
Emprunts														
Obligations hypothécaires du Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	203 948	203 5 1 9	(1 873)	(1 843)	202 075	201 676
Emprunts sur les marchés de capitaux	-	-	-	-	-	-	I 684	I 862	-	-	(14)	(14)	I 670	I 848
Emprunts auprès du gouvernement du	_	_	50 061	52 448	_	_	11 503	11806	_	_	_	_	61 564	64 254
Canada											(=)			
Intérêts courus à payer	-	-	70	77	-	-	213	142	507	540	(5)	(6)	785	753
Instruments dérivés	204	400	-	- 25	-	-	47	46	-	-	-	-	47	46
Créditeurs et autres passifs	304 914	488 996	14	35	-	-	609	734	1	ı	-	-	928	I 258 996
Provision pour règlements		6 394	- 573	- 546	-	-	-	-	-	-	-	-	914	6 940
Primes et droits non acquis Passif d'impôt différé	6 147 63	6 374	(11)	346	-	-	(16)	-	-	-	(27)	-	6 720 9	6 940
rassii d iiripot dillere		0.202	. ,	F2 104	-	-	` /		204.454		\ /	(1.063)		270.107
	7 882	8 303	50 707	53 106	-	-	14 040	14 590	204 456	204 060	(1919)	(1 863)	275 166	278 196
CAPITAUX PROPRES DU CANADA														
Capital d'apport	-	-	-	-	-	-	25	25	-	-	-	-	25	25
Cumul des autres éléments du résultat	804	I 047	(29)	8	-	-	-	_	_	_	I	(17)	776	I 038
global Résultats non distribués	12 478	11 657	I 333	I 220	_	_	62	(16)	_	_	(74)	(80)	13 799	12 781
resultats non distribues								. ,				. ,		
	13 282	12 704	I 304	I 228	-	-	87	9	-	-	(73)	(97)	14 600	13 844
	21 164	21 007	52 011	54 334	-	-	14 127	14 599	204 456	204 060	(1 992)	(1 960)	289 766	292 040

Les éliminations portées au bilan concement les placements interentités composés d'Obligations hypothécaires du Canada et d'emprunts sur les marchés de capitaux de même que les recevables/payables intersectoriels.

19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La SCHL verse des droits au gouvernement du Canada en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de ses activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013, ces droits, qui sont portés en réduction des autres produits, ont totalisé 3 millions et 6 millions de dollars respectivement (3 millions et 6 millions pour les périodes correspondantes en 2012) pour les activités de titrisation et un montant nul (montant nul pour les trois mois et six mois clos à la même date de l'exercice précédent) pour les activités d'assurance prêt hypothécaire. Les droits relatifs aux activités d'assurance prêt hypothécaire sont nuls parce que les résultats affectés à la capitalisation de la SCHL correspondent au niveau cible de capital calculé conformément aux lignes directrices établies par le BSIF.

Tous les autres renseignements sur les transactions importantes entre parties liées et les soldes sont fournis dans les notes pertinentes.

20. PASSIFS ÉVENTUELS

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 43 millions de dollars (43 millions de dollars au 31 décembre 2012). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. La SCHL ne prévoit pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle elle est partie aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT 700, chemin Montréal Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL (www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642.